



RAPPORT ANNUEL 2019



L'association faîtière
de l'agriculture genevoise



*La photo de couverture et la photo ci-dessus proviennent du concours national agrimage 2017 organisé par
« Proches de vous. Les paysans suisses » : agriculture.ch*

Sommaire

1. Message du Président	3
2. Carte de visite d'AgriGenève	4
2.1 Organes	4
2.2 Organes de révision	4
2.3 Membres	5
3. L'année agricole genevoise	5
3.1 Météorologie	5
3.2 Production animale	6
3.3 Economie et production laitière	6
3.4 Productions végétales	8
4. AgriGenève en 2019	16
4.1 Les activités du bureau	16
4.2 Les activités du comité directeur	16
4.3 Les activités de défense professionnelle et de développement rural	16
4.4 Associations administrées	21
5. AgriMandats Sàrl en 2019	26
5.1 Main-d'œuvre	26
5.2 Comptabilité et gestion	27
5.3 Mandats pour tiers	27
6. AgriVulg Sàrl en 2019	28
6.1 Activités des CETA grandes cultures	29
6.2 Activités des CETA viticoles (collaboration SPDA/AgriGenève)	29
6.3 Groupes d'intérêts et projets	30
6.4 Visites et événements spécifiques	31
6.5 Agriculture biologique	32
6.6 Nature et paysage	32
7. Représentation d'AgriGenève	33
8. Publications d'AgriGenève et médias	33
9. Remerciements	34
10. Bibliographie et liens utiles	34

1. Message du Président



L'année 2019 a été à nouveau très difficile pour la paysannerie. En effet, pour une frange de la population, nous ne serions que des pollueurs et tous nos produits ne mériteraient plus la confiance des consommateurs. Il ne se passe pas une semaine sans que les médias se fassent les porte-paroles d'attaques virulentes contre les paysans qui sont attaqués de toute part et pour de multiples prétextes. Face à cette adversité, il est indispensable que nous restions solidaires et que nous rappelions aux citoyens, majoritairement citadins et à l'écart de la réalité du monde rural, que notre mission principale est de produire des aliments sains et d'excellente qualité pour nourrir la population.

Les deux initiatives sur lesquelles le peuple suisse devra se prononcer, vraisemblablement en novembre prochain, sont extrêmement dangereuses. Tant « Eau propre » que « Future 3 » sont des textes excessifs contre lesquels il faudra tous se mobiliser afin de défendre, d'une part les intérêts de notre branche mais aussi la sécurité alimentaire de notre pays et celle des consommateurs.

Nous savons que la législation suisse, que ce soit celle relative à l'agriculture mais aussi celle sur la protection des animaux, est la plus restrictive au monde. Nous devons, ces prochains mois, accentuer notre communication et tenter d'expliquer à la population que les paysans suisses produisent des matières premières de haute qualité, avec des conditions de production très restrictives. AgriGenève, en collaboration avec l'Union suisse des paysans et AGORA mettront toute l'énergie nécessaire pour faire connaître ces faits vers un large public. Mais il faudra également que toutes les paysannes et tous les paysans se mobilisent pour défendre notre corporation. Il en va de notre avenir.

Sur le plan fédéral, les élections de l'automne passé ont été marquées par une forte progression des Verts au Conseil National. Un fait réjouissant est que numériquement la représentation agricole est restée stable. AgriGenève est très heureuse d'avoir à nouveau une représentante de l'agriculture genevoise à Berne en la personne de Madame Simone de Montmollin. Nous allons collaborer étroitement ensemble pour défendre nos intérêts dans le contexte des différents dossiers qui seront traités à Berne lors de cette législature. La présence du Conseiller fédéral Guy Parmelin, à la tête du Département de l'économie, a déjà permis de corriger quelques écueils dans le cadre des premiers débats sur le dossier de la PA22+. Depuis Genève, on entend souvent des critiques sur le travail de l'Union suisse des paysans. Je tiens ici à relever l'excellent travail, souvent en coulisse, réalisé quotidiennement par notre faitière nationale pour réorienter de gros dossiers législatifs et sensibiliser le monde politique aux particularités de l'agriculture. Globalement, l'importance de la place occupée par l'agriculture à Berne et l'aboutissement positif de nombreux dossiers sur la plan politique, est le résultat concret de ce travail.

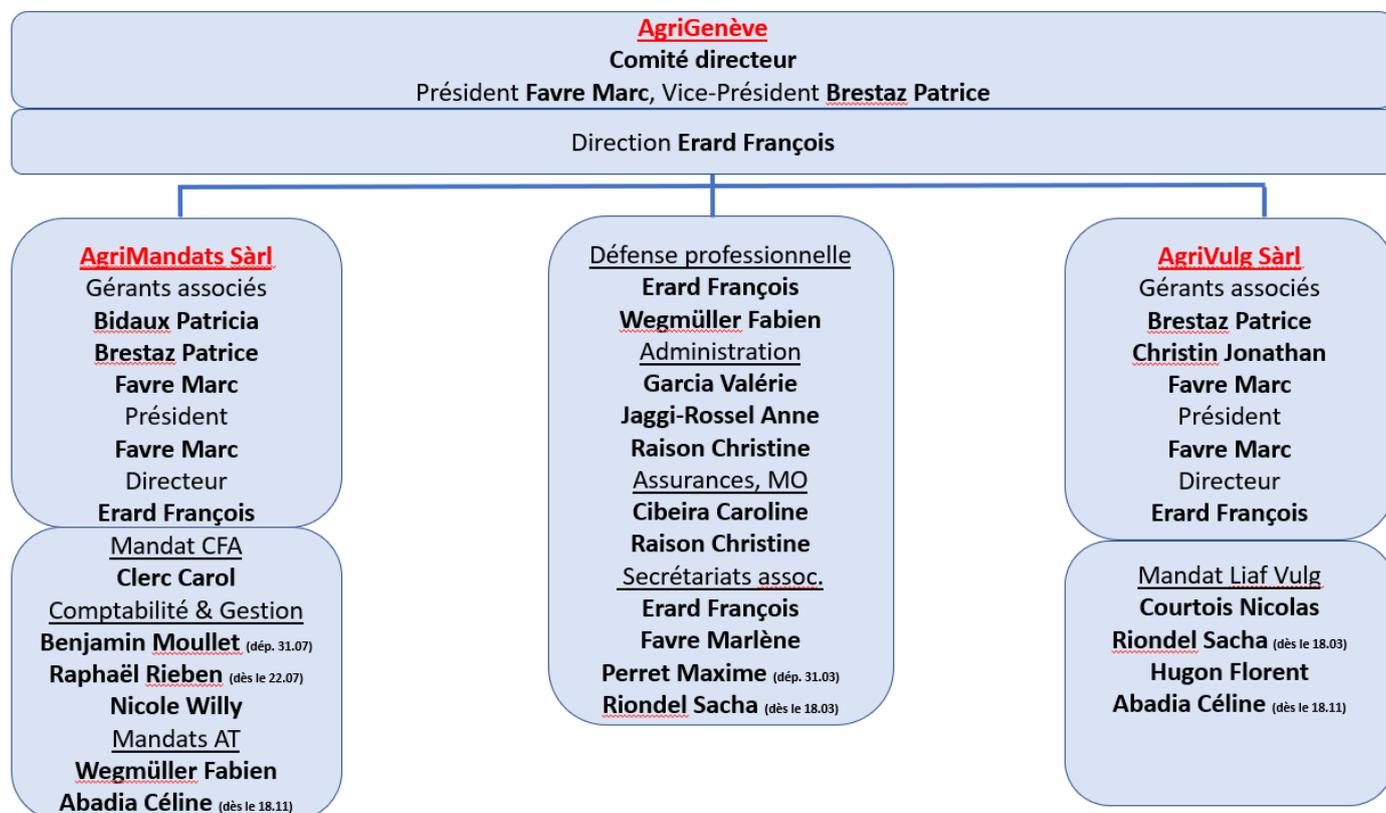
La nomination, l'été passé, d'un nouveau directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, Monsieur Christian Hofer, auparavant Directeur du Service de l'agriculture du canton de Berne, est aussi un élément très positif pour l'avenir de nos relations avec cet office.

Pour terminer, je lance un appel aux jeunes agriculteurs pour qu'ils s'impliquent plus dans les organisations professionnelles de manière à défendre et à promouvoir leur métier et surtout à tracer eux-mêmes leur avenir. Nos comités doivent pouvoir intégrer des forces vives, avec des jeunes paysannes et paysans, pour que de nouvelles idées soient débattues. Pour ma part, je viens en réélection cette année. Si vous me réélisez, ce sera la troisième fois mais la dernière. J'aurai passé neuf ans à la présidence d'AgriGenève et il sera temps de faire place aux jeunes de la nouvelle génération, de manière à garder une défense professionnelle proche de la base et des paysannes et paysans de ce canton.

Marc Favre, Président

2. Carte de visite d'AgriGenève

2.1 ORGANES



Les membres du comité d'AgriGenève :

Le Comité est composé de représentants(es) des différentes filières de production, de l'Union des paysannes et femmes rurales genevoises, de Bio Genève et de deux députés.

BAUMGARTNER Christophe

CHRISTIN Jonathan

MAIGRE Dominique

BIDAUX Patricia

CUDET Alexandre

MENETREY Claude

BOCQUET-THONNEY Claude

DE MONTMOLLIN Simone

MILLO Charles

BOSSON Christophe

FAVRE Marc

SOMMER Olivier

BRESTAZ Patrice

JEANNERET Caroline

VUILLOD Georges

Les invités :

MM. SCHMALZ John, Directeur du Cercle des agriculteurs (CAG), VIANI Jean-Pierre, puis HEMMELER Valentina, Directrice de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), BERLI Rudi, représentant d'Uniterre.

Siègent au Bureau d'AgriGenève le Président, le Vice-Président et le Directeur.

2.2 ORGANE DE RÉVISION

L'organe de révision pour l'exercice sous revue est la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A. (Sfer) Genève.

2.3 MEMBRES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Membres	458	486	471	473	462	462	470	452	481	461

En 2019, la surface cotisante s'élève à 9'871 ha dont :

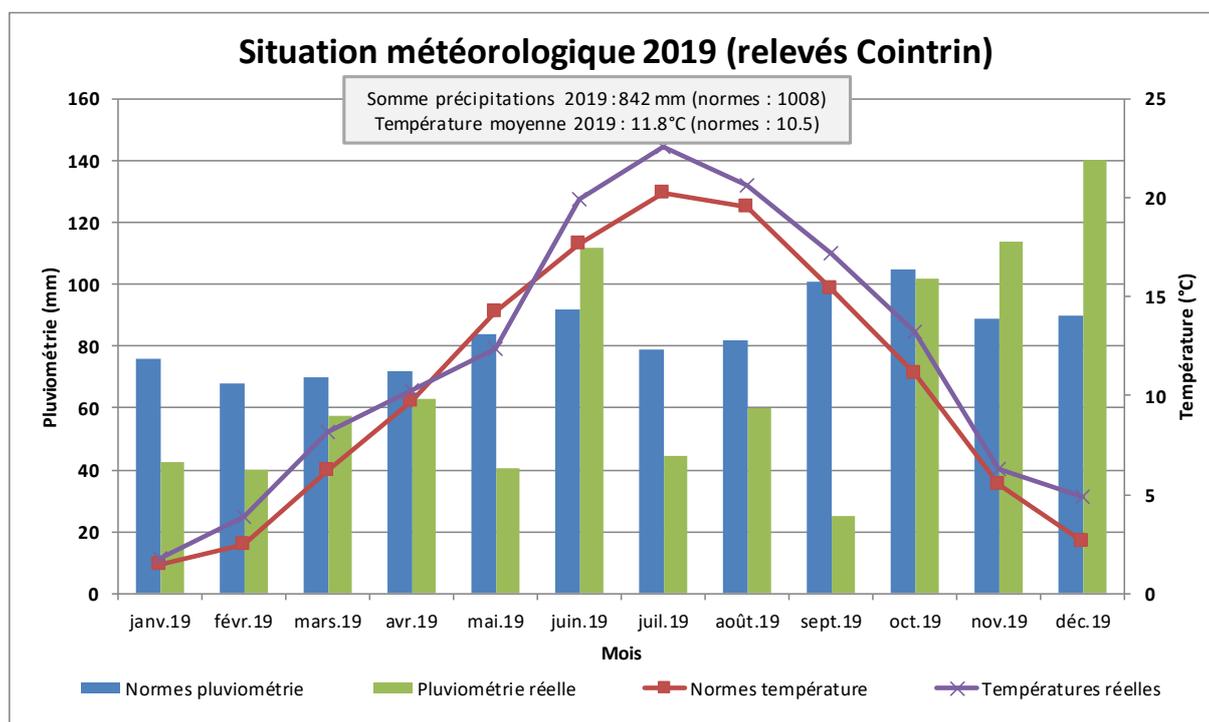
- grandes cultures 8'357 ha
- vignes 1'131 ha
- cultures maraîchères 199 ha
- cultures fruitières 112 ha
- cultures horticoles 72 ha

3. L'année agricole genevoise

3.1 MÉTÉOROLOGIE

L'année 2019 présente un déficit hydrique d'environ 20 % et une température légèrement supérieure à la norme. C'est la cinquième année de suite présentant un manque d'eau et des températures plus élevées. La particularité de l'année climatique 2019 est son irrégularité quasi constante par rapport à la norme de la pluviométrie et des températures. L'hiver et le printemps ont reçu peu de pluie à l'inverse de l'automne qui fut bien arrosé. Une importante variation de température a eu lieu entre le mois de mai, qui fut froid, et le mois de juin, présentant une montée en température forte et extrême.

Température moyenne et pluviométrie en 2019



3.2 PRODUCTION ANIMALE

Le climat s'est montré plus clément en 2019. L'année a été marquée par deux grosses vagues de chaleur estivale mais les précipitations sont tombées en suffisance dans de nombreuses régions.

La stabilité a régné sur le marché laitier en 2019. Une légère baisse cumulée de la production de 1.6 % a été enregistrée pour les trois premiers trimestres. L'introduction du supplément de 3 centimes par kilo de lait liée au standard « swissmilk green » a constitué un événement marquant dans le domaine de la production animale et a augmenté les prix de la production dès le mois de septembre.

La production totale de viande de porc a baissé de 5.3 %, ce qui a eu un impact positif sur les prix. La filière porcine a donc enfin connu une embellie.

La production de gros bétail bovin a reculé en 2019. Pendant les dix premiers mois de l'année, moins de taureaux, de vaches et un peu moins de génisses ont été abattus que sur la même période l'an passé. On observe aussi un recul de la production de veaux.

Au cours de 2019, la production de viande de poulet a augmenté.

La production indigène d'œufs continue d'augmenter.

Source : Christophe Baumgartner

2019, une année pendant laquelle la météo a fait beaucoup parler d'elle : gel, grêle, sécheresse, chaleur record et pluie.

On dit souvent que nos animaux sont comme leur propriétaire : ils subissent également tous les épisodes climatiques extrêmes, mais en silence.

Après les faibles récoltes de 2018 et donc des granges vides à la sortie de l'hiver, nous attendions le printemps avec impatience afin de refaire les stocks de fourrage.

Concernant les prix de la viande, ils sont restés stables. Aujourd'hui, quand le prix de nos produits ne baisse pas, nous avons l'impression d'être des privilégiés ; détrompez-vous, nous sommes au même prix qu'il y a quarante ans !

La production et la consommation locales restent la solution pour pérenniser nos exploitations notamment avec la marque GRTA.

Concernant la production de viande bovine, les tests ADN ont démarré en 2019.

Nous avons eu la chance de voir les vaches des producteurs laitiers genevois exposées aux Automnales. Je les remercie ici pour leur engagement.

Pendant l'année 2019, nous avons appris que dorénavant « Swiss Expo » se déroulerait à Genève. Avoir les plus belles vaches laitières de Suisse et d'Europe à Genève est une belle reconnaissance pour notre agriculture et notre canton.

Source : Pascal Desbiolles

3.3 ECONOMIE ET PRODUCTION LAITIÈRE

Après une année 2018 compliquée (sécheresse et canicule), les fenaisons et les moissons ont bénéficié de précipitations mieux réparties en 2019, contribuant ainsi à reconstituer les stocks de fourrages. Les bêtes - et les hommes - ont malgré tout souffert d'une forte chaleur estivale, notamment en juillet où des températures supérieures à 30°C ont été enregistrées dans maintes régions. Les nombreuses cessations d'activité de producteurs et la diminution du cheptel ont pesé sur la collecte laitière, globalement en recul en Europe et en Suisse (-1,6 % à fin oct. 2019/id. 2018). Notre Fédération n'échappe pas à cette tendance, avec un volume pris en charge de 41'848'101 kg, en baisse de 4,7 % par rapport à 2018.

Une fois n'est pas coutume, les exportations de fromages suisses se sont montrées plus dynamiques que les importations en provenance d'Europe, respectivement + 3,1 % à 68'428 tonnes contre + 2,4 % à 58'794 tonnes (janv. - nov. 2019/id. 2018).

Autre fait inhabituel, les stocks de beurre suisse étant à zéro en fin d'année (semaine 47), des importations ont été effectuées depuis l'UE. Cette situation a été dénoncée par la Fédération des Producteurs Suisses de Lait selon laquelle « une planification à temps et des prix adéquats » auraient permis de fournir assez de lait pour la fabrication de beurre indigène.

Par ailleurs, la décision de l'Interprofession du lait (IPLait) de maintenir inchangé le prix indicatif A - malgré un marché porteur et une production en baisse - a déçu et mécontenté les producteurs. Cet épisode montre que la loi de l'offre et de la demande, censée réguler le marché, ne fonctionne pas de manière optimale.

2019 aura également été marquée par l'introduction du « Tapis vert » par l'IPLait à partir du 1^{er} septembre. Ce projet vise à se démarquer des concurrents étrangers en produisant un lait selon des normes plus durables, relatives, entre autres, à la détention et à l'alimentation des vaches ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Les négociations avec la grande distribution en vue de rétrocéder aux producteurs le supplément de 3 cts/kg ont été particulièrement longues et difficiles.

Nous remarquons depuis quelques années un durcissement des relations avec la grande distribution avec pour conséquence une détérioration de nos marges et de notre rentabilité. La concurrence, en partie déloyale, des produits importés nous met aussi toujours plus sous pression ; beaucoup de consommateurs pourtant motivés pour acheter des produits locaux se ravissent au moment de passer en caisse.

Le « tourisme d'achat » des consommateurs suisses dans les pays limitrophes nous pénalise également, en particulier du fait de notre localisation à Genève. Malgré ce contexte compliqué, nous nous efforçons d'offrir à nos clients des produits de qualité à des prix compétitifs. Si les politiques

actuelles de prix bas menées par les distributeurs profitent aux consommateurs, elles ont aussi de sérieuses répercussions, notamment chez les producteurs de lait qui sont nombreux à cesser leur activité devenue de moins en moins rentable. Pour contrecarrer cette évolution, notre coopérative centenaire (1911), se bat quotidiennement pour relocaliser la valeur ajoutée en faveur des producteurs de lait et agriculteurs de la région.

Nous ne sommes pas seuls dans cette démarche et nous nous félicitons du soutien de Genève à l'agriculture locale, au travers de la marque GRTA ou d'autres projets, à l'instar des PDR qui rassemblent les autres acteurs du canton comme l'UMG ou le CAG, sous l'égide d'AgriGenève et des services de l'État.

Politique agricole

La future politique agricole suisse (PA22+), toujours en gestation, comporte encore des points à améliorer. Le fait que le budget global soit maintenu est une bonne chose en soi, mais les nouvelles contraintes réglementaires et les injonctions parfois contradictoires (ex. durabilité vs compétitivité) de la Confédération et de la société pèsent toujours plus sur le monde paysan, déjà pénalisé par des revenus structurellement bas.

Le projet de verser directement aux producteurs le supplément pour le lait transformé en fromage présente de nombreux inconvénients et suscite une vive opposition de la branche professionnelle. Outre la « fonctionnarisation rampante » des paysans qu'elle induit, cette mesure risque également de les faire apparaître - bien injustement - aux yeux de la société comme des « assistés ». Et que penser d'un système où le producteur retirera à terme plus de revenus des paiements directs et autres primes en tous genres que de la vente de son lait ?

Un accord de libre-échange entre la Suisse et le Mercosur, une communauté économique regroupant quatre pays sud-américains, devrait théoriquement être signé début 2020. L'agriculture suisse a peu de bénéfice à retirer de cet accord qui suscite de nombreuses inquiétudes concernant, par exemple, les conditions d'élevage et d'utilisation des pesticides, bien différentes des pratiques suisses. De plus, la question de l'efficacité du contrôle des exploitations agricoles dans les immenses territoires des pays du Mercosur est posée. Enfin, dans le contexte des politiques actuelles de réduction des émissions de CO₂, le transport sur des milliers de km de produits agricoles ou alimentaires - dont beaucoup peuvent être produits en Suisse (ex. la viande bovine) - apparaît de plus en plus comme anachronique, incohérent et même nuisible.

Les initiatives à venir « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » représenteraient, si elles venaient à être acceptées, un défi majeur - existentiel même - pour l'agriculture suisse telle que nous la connaissons aujourd'hui. Les milieux agricoles devront donc impérativement convaincre la population qu'une autre voie, moins radicale, est possible pour atteindre les mêmes buts.

Produits GRTA

Nos quatre derniers producteurs genevois ont livré 2'188'281 kg aux Laiteries Réunies en 2019 (- 4,5 % / 2018). Le volume global de lait genevois transformé sous la marque GRTA s'élève maintenant à 1'480 tonnes (+7 %), soit plus de 65 % du total produit. Le secteur carné du Groupe Laiteries Réunies, sis à Satigny (Genève), élabore avec toujours autant de passion plus de trente articles GRTA (charcuterie et boucherie).

Activités et faits marquants en 2019

Le secteur laitier LRG performe toujours à un niveau élevé.

Après un démarrage un peu poussif, notre fromager Val d'Arve réalise de grosses ventes en fin d'année, grâce à ses tommes et mini-tommies Jean-Louis.

Du côté de l'ultra-frais, malgré le lancement réussi des nouveaux Perle-de-Lait sur lit de fruit, Nutrifrais SA est encore en recherche de volumes. Les TamTam demeurent une valeur sûre et un volume conséquent de crèmes-desserts est prévu pour un gros client en 2020. Les laits pasteurisés et stérilisés progressent aussi, de même que la crème UHT 35 %. L'arrivée début 2020 d'une nouvelle conditionneuse UHT de briques d'un litre avec bouchon devrait contribuer à relancer les ventes. Pour rappel, cette activité a bénéficié d'un soutien financier de la part du canton de Genève et de la Confédération dans le cadre d'un Projet de Développement Régional (PDR) initié en 2012.

Notre secteur carné a connu une année 2019 extrêmement difficile à cause du fort renchérissement du porc consécutif à l'épidémie de peste porcine en Chine. Ce pays a en effet abattu une bonne partie de son cheptel et se voit dans l'obligation de s'approvisionner en Europe pour faire face à sa gigantesque demande intérieure. Malheureusement, le refus de certains clients de répercuter la hausse du prix de la matière première sur les produits finis obère gravement les comptes de notre société Del Maître SA.

L'activité de notre filiale Chäs Max GmbH, spécialisée dans le fourrage des fromages (truffe, poivre, ail des ours, etc.) rencontre toujours autant de succès.

La concurrence est plus vive que jamais dans le secteur du négoce ; mais notre société Vivadis SA se défend bien, notamment grâce à une nouvelle stratégie et une équipe commerciale plus offensive sur le terrain. Toutefois, à l'instar de 2018, la tendance de certains gros fournisseurs de passer en direct chez les clients, dès que les volumes deviennent importants, pénalise le chiffre d'affaires de notre filiale W. Ottiger AG.

Tous nos camions de distribution sont désormais équipés de deux compartiments, dont un à température négative pour transporter les surgelés. Enfin, notre succursale alémanique de Bannwil (Berne), maintient un bon niveau d'activité grâce à sa large gamme de produits laitiers et de fromages. Notre cave à fromages renforce sa notoriété, avec une augmentation significative de volumes de fromages soignés et traités en 2019. Le nouvel atelier de conditionnement de

fondue permet de répondre à une demande en forte augmentation, y compris à l'export.

Notre fondue maison a connu un succès phénoménal lors des fêtes de fin d'année aux Bastions à Genève ; plusieurs milliers de visiteurs ont pu ainsi se régaler et apprécier le savoir-faire centenaire de la coopérative des Laiteries Réunies.

La stratégie de notre secteur logistique (société LRGL SA) d'accompagner les clients et les grandes marques suisses et internationales de l'alimentaire dans leur évolution sur le marché suisse porte ses fruits. La conclusion d'accords logistiques avec les groupes Lactalis et Savencia, ainsi que le partenariat satisfaisant avec la maison Galliker, sont appréciables dans le contexte actuel hyperconcurrentiel.

L'exportation dans les pays frontaliers représente aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel d'environ 3 millions de francs. Cela concerne aussi bien les articles de charcuterie Del Maître que les fromages Val d'Arve et les bries fourrés Chäs Max. Toutefois, du fait des démarches administratives spécifiques à l'exportation souvent longues, compliquées et coûteuses, la rentabilité de ces flux doit être régulièrement surveillée. À noter enfin que le déblocage du

canal export vers la Russie nous permet aujourd'hui de vendre près d'une palette de fromages Val d'Arve par semaine.

La modernisation de nos installations de production de froid est toujours en cours, de même que le développement de notre parc de panneaux solaires (objectif : 8'000 m²).

Fidèlement ancrée dans son terroir, la coopérative des Laiteries Réunies a également participé (directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de ses produits) à de nombreuses manifestations nationales et locales, comme par exemple : la Nuit de la Longeole IGP d'Aire-la-Ville, la Journée du Lait (portes ouvertes fin avril avec plus de 3'000 visiteurs), la Fête de la tomate à Carouge, le salon Agrobiorama à Lausanne, l'opération Caves Ouvertes avec les vigneron genevois, le Rallye Gourmand à Genève, la Fête des vendanges à Russin, la Désalpe de nos producteurs de lait à St-Cergue, le salon Goûts et Terroirs à Bulle et, bien entendu, les Automnales de Genève.

Enfin, les Laiteries Réunies soutiennent toujours avec enthousiasme les performantes équipes du Genève Servette Hockey Club et Genève Servette Football Club !

Source : Laiteries Réunies Société coopérative

3.4 PRODUCTIONS VÉGÉTALES

L'année 2019 est marquée par des variations importantes en termes de pluviométrie et de températures. Au final, le canton de Genève connaît une bonne moisson des céréales d'automne avec des niveaux de rendement proches des moyennes pluriannuelles. Seul le colza, comme en 2018, est décevant en 2019 avec une moyenne proche des 20qtx/ha soit quasiment 50 % de moins qu'en 2017. Un important vol de charançons en sortie d'hiver est en partie responsable de ces résultats. Les cultures de printemps présentent également de bons rendements et ont pu être récoltées avant les importantes pluies de l'automne.

3.4.1 CÉRÉALES PANIFIABLES

Depuis la récolte 2001, la mise en valeur des céréales est effectuée par le Cercle des Agriculteurs à travers la plateforme céréalière genevoise.

Année	Quantité en tonnes	Valeur en francs
2014	10'008	4'056'000.-
2015	13'330	5'762'000.-
2016	11'952	5'740'000.-
2017	15'309	8'122'000.-
2018	12'955	5'970'000.-
2019	13'472 (estimation)	5'628'000.- (val. acpte)

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.2 CÉRÉALES FOURRAGÈRES (SANS MAÏS GRAIN)

Durant les dernières années, les surfaces ont évolué comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Triticale	107	78.79	99.22	85.11	66.35	41.11
Avoine	23.5	30.81	34.83	25.63	23.63	23.38
Orge (printemps et automne)	754	666.46	686.84	640.71	611.78	632.36
Total	884.5	776.06	820.89	751.45	701.76	696.85

Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

A titre indicatif, les quantités de céréales fourragères (y compris maïs grain) prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ont évolué comme suit :

	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix* CHF/dt								
Orge	3'371	30.-	2'795	30.50	2'775	31.70	3'366	31.60	2'583	30.40	2'907	30.40
Avoine	34	29.50	88	23.50	57	23.50	34	24.20	23	23.28	0	0
Triticale	340	30.-	310	31.10	288	30.45	363	31.80	238	30.40	181	30.40
Maïs en grain	2'388	30.-	680	36.25	541	36.-	1'986	34.70	996	32.30	1'167	32.30
Blé fourrager	1'513	30.-	125	35.15	466	34.-	112	35.50	400	33.25	181	33.25
Total	7'643		3'998		4'127		5'861		4'240		4'436	

* acompte

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.3 OLÉAGINEUX

Colza

Ci-après, l'évolution des livraisons de colza ces dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contingent en tonnes	2'645	3'260	2'610	2'664	3'212	3'300
Quantité livrée en tonnes	3'661	2'771	2'782	2'461	2'073	2'130*
Valeur, mio CHF	2.56	2.12	2.17	1.78	1.02	1.54
						acompte

* dont 34 % de colza Holl

Soja

Ci-après, l'évolution des livraisons de soja ces dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nb. de producteurs	57	59	72	65	70	68
Quantité totale en tonnes	611	307	474	767	513	784
Valeur récolte en CHF	336'000	164'000	255'000	328'000	219'500	312'900
						acompte

Tournesol

Ci-après, l'évolution des livraisons de tournesol ces dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contingent en tonnes	1'102	1'760	1'720	3'626	1'683	1'617
Nb. de producteurs	113	123	115	120	107	104
Quantité totale en tonnes	793	843	1'069	1'389	1'093	1'230
Valeur récolte en CHF	634'000	722'000	802'000	1'122'000	882'000	923'000
						acompte

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.4 PROTÉAGINEUX

L'évolution des surfaces de protéagineux (en hectares) s'établit comme suit :

	Féverole	Pois protéagineux	Total
2014	73	344	417
2015	55	353	408
2016	66	320	386
2017	87	279	366
2018	53	274	328
2019	44	246	290

Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Ci-après et à titre indicatif, les quantités prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ces dernières années :

	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix* CHF/dt
Féverole	80	31.25	104	31.25	183	31.25	230	29.30	54	28.03	70	28.00
Pois protéagineux	979	30.-	650	34.10	330	34.10	879	33.40	513	32.78	574	32.75
Total	1'059		754		513		1'109		567		644	

* acompte

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.5. BETTERAVES SUCRIÈRES DANS LE CANTON DE GENÈVE

	2014	2015	2016	2017	2018		2019	
					PER	bio	PER	bio
Nombre de planteurs	8	9	9	12	13	3	15	3
Surface, ha	54	50.23	51	85	102	6	109	14
Livraisons (T)	4'658	2'956	2'867	5'932	5'748	366	7'620	444
Rendement moyen, t/ha	87.0	58.9	56	69.8	56.36	45.73	69.91	31.71
Quota sucre attribué, kg	564'417	588'927	588'927	1'062'500	1'206'534	72'000	853'500	114'000
Livraisons sucre, kg	763'337	452'512	471'277	968'000	908'931	55'626	1'136'437	66'056
Rendement en sucre blanc, kg/ha	14'257	9'009	9'210	11'390	8'911	6'953	10'426	4'718
Teneur en sucre, %	18.4	17.3	18.4	18.3	17.8	17.2	16.91	16.91
Tare totale, %	7	5	7.5	6.5	8.8	9.2	7.58	6.11

Source : Sucre Suisse SA

3.4.6 VITICULTURE

Une année viticole aux conditions climatiques variées

Le millésime 2019 se caractérise par des conditions climatiques nuancées. Après un hiver chaud (février et mars ont été les mois les plus chauds des trente dernières années), la vigne débourre la deuxième semaine d'avril. Le mois de mai a présenté des conditions fraîches et humides. La vigne a pris un retard de 15 jours qui a partiellement été rattrapé durant l'été. Les vendanges ont pleinement débuté la première semaine d'octobre. Le bilan de ces vendanges relativement tardives est positif, des rendements faibles associés à une qualité excellente présagent un millésime de grande qualité.

Un début de saison aux conditions extrêmes

La vigne a débourré le 12 avril avec une semaine de retard par rapport à la moyenne. Après un hiver doux et humide, les sols gorgés d'eau, peinant à se réchauffer, ont retardé le réveil de la vigne (débourrement). Le mois de mai a été un des plus froids des trente dernières années. Ces conditions peu favorables ont induit un retard d'une dizaine de jours à la vigne. Les jeunes pousses n'évoluant que très peu dans leur croissance ont été très sensibles face au gel de printemps jusqu'à la saint Urbain (dernier saint de glace, le 25 mai). Les 7 et 8 mai, de gros dégâts de gel ont été constatés dans les vignes les plus sensibles et les bas de coteaux. Ces dégâts sont semblables à ceux observés en 2018.

Une floraison sous les meilleurs auspices

La floraison s'est déroulée à partir du 15 juin et s'est étalée sur une courte période d'une dizaine de jours. Les conditions chaudes et humides ont permis une bonne nouaison. Un des faits marquants de ce millésime 2019 a sans doute été l'orage de grêle du samedi 15 juin. Il a provoqué d'importants dégâts sur les communes entre l'Arve et le Rhône ainsi que sur la rive gauche du lac Léman (10 à 80 % de récolte détruite sur les parcelles touchées). Le climat des mois de juillet et août a offert des conditions idéales au bon développement de la vigne. Les fréquents orages de fin de journée ont maintenu des pressions de maladies fongiques importantes. Le retard d'une dizaine de jours observé en début de saison s'est maintenu et a auguré des vendanges plutôt tardives. Un dernier épisode de grêle a encore touché la région au nord du Mandement. Des dégâts très localisés pouvant aller jusqu'à 40 % de grappes touchées ont été observés.

Maladies fongiques et ravageurs

Les conditions généralement chaudes et humides du millésime 2019 ont provoqué des pressions de maladies fongiques importantes. **Le mildiou**, plutôt discret en début de saison, a commencé à se montrer virulent dès la floraison de la vigne. Les fréquents épisodes pluvieux ont poussé les vigneronnes à maintenir une bonne protection. Les conditions de microclimats plus humides et les choix de stratégie de lutte ont parfois laissé la maladie s'installer, provoquant

localement parfois d'importants dégâts sur certaines grappes se trouvant à un stade sensible. **L'oïdium** a, comme c'est généralement le cas, provoqué ces premiers dégâts dès le début du mois d'août. Les conditions climatiques décrites plus haut ont aidé au développement de la maladie fongique. De manière générale, la pression a été maîtrisée et les dégâts ont été de faible incidence. **La pourriture grise** a presque été totalement absente du vignoble. Les conditions climatiques chaudes et sèches de fin de saison et les mesures culturales prophylactiques mises en place dans le vignoble ont été très positives. Ainsi, la grande majorité des vigneronnes ont pu éviter un traitement spécifique contre ce champignon en fin de saison.

Du côté des organismes réglementés

Les conditions généralement humides et chaudes de l'année 2019 ont offert des conditions idéales à *Drosophila suzukii*. Les dégâts sur les cerises et les petits fruits ont été très importants. En viticulture, malgré des populations importantes, très peu d'attaques ont été répertoriées. 2019 confirme que les mesures prophylactiques mises en place au vignoble sont très efficaces. La *Flavescence dorée*, maladie de quarantaine, a continué sa propagation au Nord des Alpes. En effet, trois nouveaux foyers ont été détectés sur la côte vaudoise, entre Morges et les frontières genevoises. La maladie, souvent transmise par les nouvelles plantations, pourrait bientôt traverser la Versoix. Un périmètre de lutte obligatoire contre la maladie de quarantaine est actuellement en place dans la commune de Céligny, où un foyer de 4 jeunes plants a été découvert dans une pépinière en 2019. Les plants malades ont été éliminés sur instruction du service phytosanitaire fédéral. Une parcelle viticole de la commune a fait l'objet de traitements contre l'insecte vecteur de la maladie. Les traitements au pyréthre naturel ont dûment été faits par le vigneron, si bien qu'aucun cep malade n'a été observé en 2019. Une **détection précoce** et une **lutte stricte** permettent d'agir efficacement contre cette grave maladie. Il appartient aux viticulteurs d'annoncer sans délai au service de l'agronomie tout symptôme suspect. A cet effet, une application Smartphone a d'ailleurs été mise à disposition des professionnels genevois.

Des vendanges tardives

La récolte 2019 s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Les vendanges ont pleinement débuté **la première semaine d'octobre**, avec près de 15 jours de retard sur 2018. La qualité de la récolte est excellente. De manière générale, le millésime 2019 s'annonce moins riche en sucres et plus riche en acide malique que 2017 et 2018, assurant des vins équilibrés. Les taux d'azote assimilables élevés garantissent de belles expressions aromatiques. Le volume encavé est de 85'538 hl (tableau), en dessous de la moyenne des 20 dernières années. Les vins rouges sont concentrés et équilibrés. Ils présentent de belles concentrations taniques et des structures présageant d'un bon potentiel de garde. Les blancs sont d'une grande finesse. Ils possèdent de très belles intensités aromatiques.

	2011		2012		2016		2018		2019	
	Oe	hl	Oe	hl	Oe	hl	Oe	hl	Oe	hl
Chasselas	75	35'252	71	32'966	70	32'758	79	29'266	75	26'892
Gamay	87	35'386	85	29'827	88	31'797	95	28'471	92	20'377
Pinot noir	93	9'176	91	7'851	93	10'117	99	8'918	95	7'750
Chardonnay	90	6'487	88	5'541	89	7'051	91	6'864	92	5'117
Gamaret	95	7'402	90	7'388	91	7'983	105	5'983	99	6'102
Merlot	97	2'641	92	2'868	92	3'298	104	2'757	99	2'588
Blancs	80	53'694	77	49'238	78	53'117	85	47'471	81	42'553
Rouges	90	61'399	88	54'4426	90	61'159	98	53'370	94	42'985
Total	85	115'093	83	103'664	84	114'276	92	100'842	88	85'538
Rendement en litres/m²	0.80		0.72		0.81		0.72		0.61	

Tableau comparatif de différents millésimes, toutes catégories confondues (AOC, Vins de pays, Vins de table)

Sources : Florian Favre, Ingénieur en œnologie, Office cantonal de l'agriculture et de la nature

3.4.7 CULTURES MARAICHÈRES

2019, une année moins catastrophique que 2018, mais guère mieux....

Les nombreux aléas climatiques et une compétition nationale et internationale toujours plus rude ont rendu l'année 2019 compliquée, tant au niveau de la production que de la commercialisation, malgré une légère amélioration des prix.

Production sous serres

Après plusieurs années d'augmentation, les surfaces de serres, à Genève et en Suisse, se sont stabilisées. Ce n'est pas le cas dans le reste de l'Europe, et plus particulièrement dans les pays de l'Est, où la progression des structures ultramodernes continue d'être spectaculaire. Ceci accentue la compétition avec la production domestique et la pression sur les prix, également durant la période de protection.

Contrairement à 2018, la saison 2019 a commencé par un ensoleillement exceptionnel. Ceci a été bénéfique à toutes les cultures mais spécialement à celles sous serres avec notamment une arrivée des premières tomates avec 2 ou 3 semaines d'avance. Même si en début de saison la concurrence avec les produits d'importation est rude, l'aspect local intéresse le consommateur et le début précoce des cultures a permis une implantation rapide des produits suisses.

2019 a également vu une forte augmentation des surfaces de fraises dans le canton avec plusieurs hectares d'anciennes structures converties à cette culture. L'arrivée également précoce de cette fraise suisse a reçu un bel accueil du consommateur et a permis une belle implantation de ces nouveaux volumes.

Le reste de la saison a été beaucoup plus chaotique... Les fortes chaleurs du début d'été couplées aux mesures prises pour limiter la production en période de vacances (coupe de

bouquet) ont rendu la production extrêmement volatile. Nous sommes passés, à plusieurs reprises, de situations de surplus à des périodes de manques importants. Alors que 2018 avait été marquée par la problématique du surplus et du « gaspillage alimentaire », la Suisse a dû importer des quantités exceptionnelles de tomates l'été dernier pour satisfaire la demande. Ce manque de production suisse a lourdement impacté les exploitations du pays qui n'ont pas pu bénéficier des meilleurs prix et ont vu une baisse importante de leur chiffre d'affaires.

Le manque de rendement des plantes en juillet et août a été partiellement rattrapé en fin d'été/début automne mais à une période où la production suisse ne bénéficie plus de protection et où les consommateurs délaissent les légumes d'été.

Production en pleine terre

Les prix extrêmement bas de la plupart des légumes de pleine terre décourage de plus en plus de producteurs genevois. Les nombreux aléas climatiques de 2019, tels que grêle, canicule, manque d'eau, n'ont pas été compensés par le bel ensoleillement du début d'année. La conjonction de ces deux aspects a pour conséquence une forte diminution des disponibilités de légumes de pleine terre et surtout de garde en 2019 sur le canton, tant en volume qu'en diversité.

Les problèmes de compétitivité de la production genevoise vis-à-vis des autres cantons suisses ne vont pas en s'améliorant. L'écart salarial important, l'accès aux surfaces ou encore la qualité des terrains rendent la production genevoise non compétitive face aux autres cantons suisses, sans parler des importations. Le seul salut est l'image de proximité, de traçabilité et de qualité des produits genevois, mise en avant notamment par la marque GRTA, recherchée de plus en plus par le consommateur. Ceci permet à la production genevoise d'avoir un accès privilégié au marché local mais ne l'empêche pas d'être en concurrence avec le reste de la Suisse en matière de prix. Sans une meilleure

valorisation du travail des producteurs genevois et de la qualité de leurs produits, la production de légumes de pleine terre conventionnelle va devenir marginale dans notre canton avec la disparition de nombreuses exploitations ne pouvant plus faire face aux défis économiques.

Légumes bio

La production bio continue sa progression même si elle est moins forte qu'en 2018 qui avait été marquée par les 20 ans du label bio d'un grand distributeur. Les aléas climatiques n'ont pas épargné les cultures biologiques qui ont également vu des baisses importantes dans la disponibilité de certains produits.

Si le consommateur demande de plus en plus de produits issus de cultures biologiques, il semble de moins en moins d'accord de payer une forte plus-value. L'augmentation de l'offre bio contribue également à une pression sur les prix. Nous constatons donc à nouveau une diminution générale des prix et une diminution de l'écart entre produits bio et produits conventionnels.

Si l'année 2019 a été bien meilleure pour les légumes bio, il ne faut pas que cette tendance de prix se confirme ou le malaise sera généralisé dans la culture maraîchère genevoise et suisse en général.

Résultats financiers

Malheureusement, les résultats financiers 2019 sont en règle générale mauvais et ceci pour la troisième année consécutive. Le manque de rendement ajouté aux baisses de prix n'épargne personne même pas les producteurs bio. L'accumulation de mauvais résultats met en danger la pérennité de la culture maraîchère genevoise.

En plus du défi économique et de la dureté du travail, les maraîchers doivent faire face à des attaques constantes de personnes mal informées remettant sans cesse et de façon virulente en cause la qualité de leur travail. 2019 a vu ce phénomène s'amplifier. Non, les producteurs ne se lèvent pas le matin pour empoisonner la population, polluer l'environnement ou souiller les rivières. Ils travaillent dans le respect du produit, des consommateurs et surtout de leur outil de travail, la nature. Les serres ont réduit leurs émissions de CO2 de plus de 35 % en moins de 10 ans, l'utilisation de produits phytosanitaires a fortement diminué et réduite au strict minimum, les conditions de travail se sont fortement améliorées. Le seul vrai reproche que l'on peut faire à la production c'est son manque de communication. C'est le grand défi de 2020 et de ces prochaines années. Il ne faudrait pas que les prix et l'attitude négative de la population finissent de dégoûter les producteurs genevois, autrement le consommateur devra se contenter de produits étrangers aux normes et qualités difficilement contrôlables.

Source : Union Maraîchère de Genève

3.4.8 CULTURES FRUITIÈRES

La production de fruits dans le canton de Genève

Le canton de Genève représente 1 % de la surface arboricole suisse. La surface arboricole diminue légèrement d'année en année. En vingt ans, elle a diminué de 38 %.

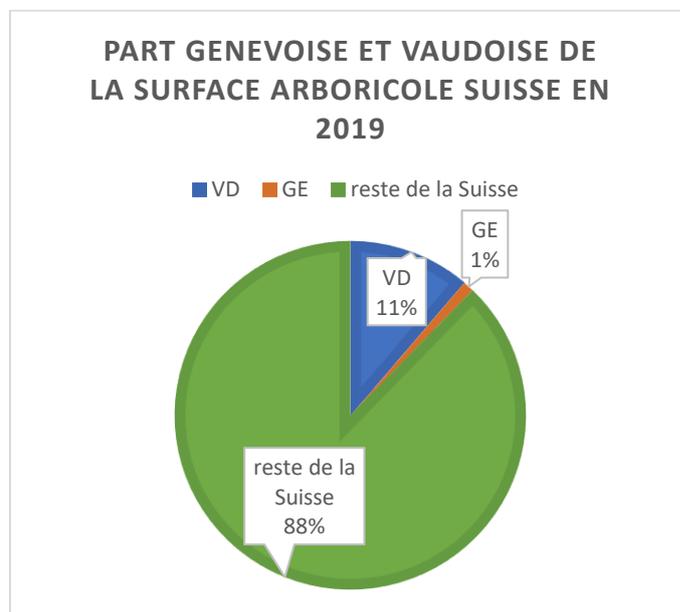


Figure 1 : Part genevoise et vaudoise des surfaces arboricoles suisses (2019) (Source : Obst.ch)

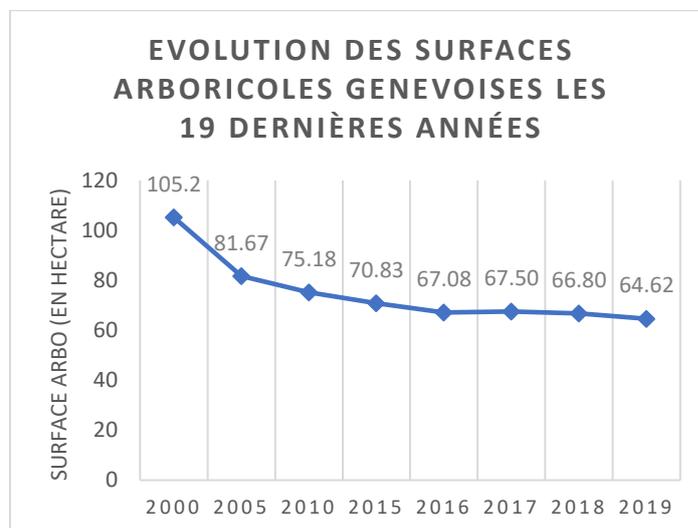
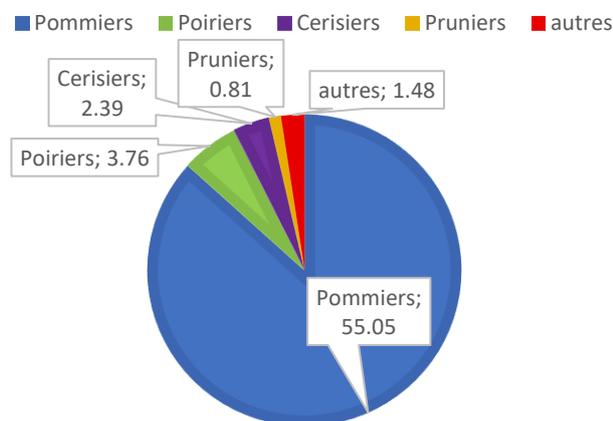


Figure 2 : Evolution des surfaces arboricoles genevoises (en hectare)

La pomme est le fruit le plus produit en Suisse, dans la région lémanique et aussi dans le canton de Genève. Le canton de Genève produit aussi des poires, des cerises, des pêches et des petits fruits, principalement pour le marché local.

RÉPARTITION DES ESPÈCES ARBORICOLES GENEVOISES EN 2019 (EN HA)



RÉPARTITION DES SURFACES DE PETITS FRUITS À GENÈVE (2019)

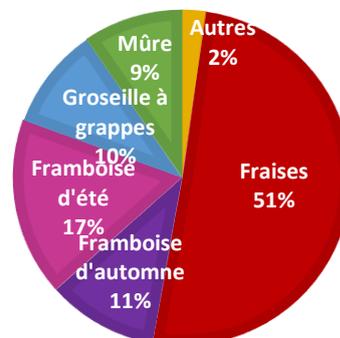


Figure 3 : Répartition des espèces arboricoles genevoises en 2019 (Source : Obst.ch)

Figure 4 : Répartition des surfaces genevoises de petits fruits en 2019 (Source : FUS)

EVOLUTION DES SURFACES DE PETITS FRUITS EN ARES LES 5 DERNIÈRES ANNÉES POUR LE CANTON DE GENÈVE.

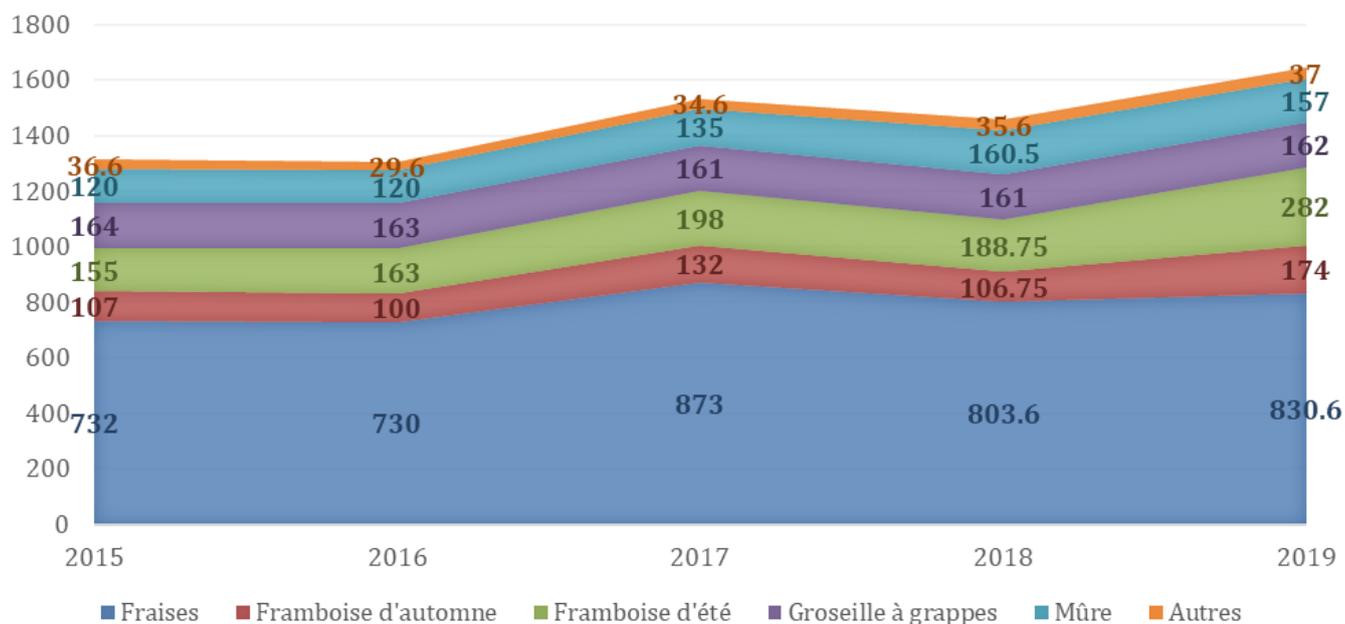


Figure 5 : Evolution des surfaces de petits fruits en ares pour Genève (Source : recensement Ufi)

BILAN DE SAISON

Coup de froid sur la fleur, suivi d'un été sec

Le débourrement des fruits à pépins a été assez précoce et a débuté dans de bonnes conditions, avec une forte floraison assez groupée entre les variétés. La pleine fleur a eu lieu autour du 21 avril. Puis, une chute des températures a bloqué l'avancée de la phénologie à la fin de la chute des pétales pendant 3 semaines. La floraison (toutes variétés confondues) a été très longue due à ces faibles températures : du 10 avril au 10 mai pour les pommiers et jusqu'au 30 avril pour les poiriers. Les cerisiers ont aussi eu une floraison assez étalée, du 5 avril jusqu'au 10 mai.

Le blocage des arbres a entraîné une chute physiologique naturelle importante, liée aux températures basses pendant la floraison. Cette chute physiologique a eu lieu plus tard dans la saison qu'habituellement, ce qui a retardé les travaux d'éclaircissage. La pluviométrie ayant été basse cet hiver, les sols ont rapidement manqué d'eau au mois de mai. Les petites pluies fréquentes du mois de mai n'ont pas été suffisantes pour réapprovisionner le sous-sol en eau. Avec les deux canicules de l'été, les arbres ont été soumis à des conditions difficiles, ce qui s'est retrouvé sur le calibre.

Maladies fongiques et ravageurs

Pour les pommiers, sept événements contaminants de tavelure ont eu lieu après la fleur, pendant la phase primaire des infections. On a observé plus de dégâts sur fruits que les années précédentes. C'est une année à pression moyenne pour le carpocapse des pommes, avec peu de dégâts tardifs constatés.

Pour les poiriers, il faut noter la recrudescence de ravageurs secondaires, notamment les hoplocampes et ceciydomyes. Quelques parcelles de poiriers hors filets ont également été touchées par la grêle.

Pour les cerisiers, certaines parcelles ont montré des dégâts de monilioses sur fruits dues aux conditions météo humides en mai au moment du grossissement des fruits. La floraison étalée n'a pas garanti une bonne pollinisation et certaines variétés ont été relativement peu productives.

Pour les fraisiers, les conditions humides du printemps ont été très favorables au développement de botrytis. Ces conditions ont perduré durant quasi toute la période de récolte avec une pression de la maladie importante.

Enfin, la présence d'Halyomorpha dans les parcelles du canton de Genève s'intensifie. Des pertes de récolte sur des parcelles de poires et pommes sont constatées dans le canton de Genève pour la première fois en 2019. Pour le moment, aucun moyen de lutte n'est efficace pour lutter contre ce ravageur qui menace l'ensemble des cultures fruitières et maraichères du canton.

Récoltes

Le retard pris à la fin de la floraison s'est maintenu pour la suite de la saison. Bien que le débourrement ait eu lieu une

semaine plus tôt qu'en 2018, les récoltes ont été plus tardives.

Les récoltes se sont déroulées dans de bonnes conditions météorologiques jusqu'à mi-octobre, puis dans de très mauvaises conditions pour les récoltes des variétés tardives. Cette année, les taux de sucre dans les pommes ont été plus faibles que d'ordinaire, et la coloration a peiné à apparaître.

Vulgarisation et enseignement arboricole dans le canton de Genève en 2019

L'Union fruitière lémanique réalise la vulgarisation pour la production des fruits pour le canton de Genève depuis 2012. Les activités sont, d'une part, la rédaction d'un bulletin d'information technique envoyé aux abonnés plus de 30 fois dans l'année avec une fréquence variant d'un mois à chaque semaine en pleine saison. En 2019, 36 bulletins techniques ont été communiqués. Une enquête de satisfaction a été lancée pour orienter les adaptations nécessaires à l'utilisateur.

Afin d'alimenter les recommandations avec des observations solides, les techniciens suivent les maladies et les ravageurs sur plusieurs sites dans la région lémanique, y compris sur le canton de Genève. Les observations de ravageurs sont disponibles sur l'outil d'Agrométéo.

Deuxième pilier de la vulgarisation arboricole, le conseil en groupe se fait dans le canton de Genève par l'intermédiaire de deux groupes régionaux de chaque côté du Rhône, qui se sont réunis à trois reprises en 2019. Ils représentent la quasi-totalité des arboriculteurs du canton. Lors de ces séances, l'actualité technique et phytosanitaire est abordée dans les vergers, complétée par d'autres sujets d'actualité comme les modifications réglementaires.

En parallèle, l'ensemble du programme de vulgarisation réalisé sur le canton de Vaud et organisé par l'Ufl est accessible aux producteurs genevois. Parmi les activités réalisées en 2019, on peut noter le cours d'introduction à l'arboriculture biologique de 3 jours organisé avec le FiBL, deux séances petits fruits, 2 visites du consultant poires, une séance pré-récolte cerises, une séance qualité de pulvérisation et une séance bilan bio en fin d'année, sans oublier la traditionnelle séance d'information du mois de février.

L'Ufl enseigne également les cours d'arboriculture fruitière auprès des étudiants Bachelor en agronomie à l'Hepia. Ceci représente trois modules de cours donnés sur les trois derniers semestres du cursus.

Source : Union Fruitière Lémanique

4. AgriGenève en 2019

4.1 LES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le bureau est composé du Président, du Vice-Président et du Directeur. En 2019, il s'est réuni à 15 reprises pour s'occuper de la gestion des affaires courantes d'AgriGenève, du budget 2019, de l'examen des comptes 2018, de la préparation des séances de comité et des entretiens annuels avec les collaborateurs. Une séance de coordination a été organisée avec AGRIPIGE et deux séances avec les associés gérants des deux Sàrl, AgriMandats et AgriVulg. Le bureau a également auditionné des candidats pour 3 postes à pourvoir. En plus des réunions formelles, les membres du bureau sont régulièrement sollicités pour représenter AgriGenève lors de diverses réunions, manifestations, commissions officielles ou rencontres avec des représentants des milieux associatifs ou politiques.

4.2 LES ACTIVITÉS DU COMITE DIRECTEUR

En 2019, le comité directeur s'est réuni à 8 reprises. Il a notamment traité les thèmes suivants :

- Préavisé les comptes 2018 et le budget 2019
- Statué sur les demandes d'admissions de nouveaux membres
- Proposé des membres pour des Commissions officielles
- Adopté les tarifs de prestations d'AgriGenève pour 2019
- Adopté l'analyse des risques financiers d'AgriGenève
- Préparé l'assemblée générale du 26 mars 2019
- Pris régulièrement connaissance des affaires courantes sur le plan cantonal et fédéral et des dossiers suivis par AgriGenève
- Défini une stratégie de soutien pour les candidats aux élections fédérales du 20 octobre 2019

Le Comité a notamment pris position ou statué sur les dossiers suivants :

- Le deuxième projet de modification de la LAT 2
- Décidé de participer à l'action « Portes Ouvertes à la ferme » 2019
- Pris position sur la PA22+
- Pris position sur l'implantation d'un nouveau P+R provisoire sur la commune de Bernex
- Rédigé un plan d'action pour la législature 2018-2022 à l'intention des députés agricoles
- Pris position sur la révision du plan sectoriel des SDA
- Pris position sur une demande de l'OCAN concernant le périmètre géographique de la marque GRTA
- Décidé d'intégrer le projet MA-Terre
- Décidé de soutenir l'initiative constitutionnelle pour une réduction des produits phytosanitaires soumise au peuple le 24 novembre

- Décidé de soutenir le référendum contre le déclassement de 12 ha au Grand Saconnex (Projet Pré-du-Stand)
- Pris position sur une révision de la LoiProm
- Décidé qu'AgriGenève serait présente à Swissexpo
- Décidé d'intégrer le comité contre un salaire minimum à Genève
- Pris position sur le projet Stratégie Biodiversité 2030

Le comité a auditionné les personnes suivantes en 2019 :

Monsieur Pascal Boivin et Madame Ophélie Sauzet de l'HEPIA sur le thème agriculture piège à carbone, Monsieur Jean Lebedeff Directeur du Centre de formation de Lullier sur les besoins en matière de formation duale pour les maraîchers, des représentants de l'OCAN sur la thématique des réseaux, du projet MA-Terre et des limites forestières, Messieurs Robert Cramer et Josef Meyer sur un projet de musée à Jussy.

4.3 LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

AgriGenève déploie ses actions de défense professionnelle à trois principaux niveaux : le niveau cantonal, le niveau transfrontalier et le niveau national.

Sur le plan national, AgriGenève conduit ses actions et ses prises de position en étroite collaboration avec AGORA et l'Union suisse des paysans.

Sur le plan cantonal et transfrontalier, la thématique liée à l'aménagement du territoire demeure la plus importante au regard de la configuration de notre région et de la place occupée par Genève, centre d'un pôle économique fort et dynamique. La zone agricole est ici au centre d'enjeux importants et AgriGenève défend toujours ses positions, soit : limiter l'étalement urbain, construire là où il est déjà possible de le faire et densifier le domaine bâti.

4.3.1 DOSSIERS NATIONAUX

PA22+

En novembre 2018, le Conseil fédéral a publié et mis en consultation son projet de Message sur la PA22+ qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022. AgriGenève a déposé sa prise de position sur ce projet le 6 mars 2019. Dans les grandes lignes, nous observons que cette nouvelle mouture de la politique agricole introduit de nouvelles dispositions alors que nous réclamons depuis de nombreuses années de la stabilité dans les conditions cadre afin que les familles paysannes puissent planifier leur stratégie d'entreprise à long terme. Nous avons également demandé que le CFC reste une formation reconnue pour l'octroi des paiements directs et nous nous opposons à l'exigence d'un brevet. Nous nous sommes opposés à l'octroi d'un paiement direct par exploitation qui péjorerait les exploitations de plaine. Nous avons également demandé que toutes les

contributions puissent être perçues sur les surfaces exploitées par tradition à l'étranger, plus particulièrement celles pour l'agriculture biologique et pour l'extenso. De même, nous avons réitéré notre demande que les contributions d'estivage sur le territoire limitrophe étranger soient réintroduites. S'agissant de la production biologique, il faut introduire des contributions pour le bio au niveau parcellaire pour la viticulture, les cultures maraichères et l'arboriculture fruitière. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la diminution globale de l'emploi des produits phytosanitaires de synthèse. Pour terminer, nous nous sommes opposés à la nouvelle classification des vins (AOP-IGP) que voulait introduire l'OFAG dans la PA22+. Le 27 mai, une rencontre avec le Conseiller fédéral Guy Parmelin a été organisée par AGORA. A cette occasion, les craintes de la profession sur le projet PA22+ ont pu lui être exprimées de vive voix et occasion lui a été donnée d'y apporter des réponses. Le 29 août, le Conseil fédéral a publié un rapport sur le résultat de la consultation. Sur un certain nombre de points, l'avis de la profession a été pris en compte, pour d'autres pas et il reste donc un gros travail à faire sur ce dossier, notamment par l'intermédiaire de nos parlementaires. Le Conseil fédéral publiera son message à l'intention des Chambres fédérales durant le premier trimestre 2020.

Deux initiatives très préoccupantes pour la profession

Deux initiatives majeures pour l'avenir de l'agriculture suisse seront soumises au scrutin populaire à l'automne 2020. La première, *Pour une eau propre et une alimentation saine* et la seconde, *Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse*. Ces deux textes sont extrêmement dangereux pour notre branche, car l'un nous priverait du jour au lendemain des produits phytosanitaires (y compris ceux homologués en bio) dont nous avons besoin pour préserver nos cultures des maladies et ravageurs et pour l'autre, imposerait l'agriculture biologique à toute la branche avec de graves conséquences sur le marché des produits bio. L'initiative *Pour une eau propre et une alimentation saine* veut également interdire les fourrages non produits sur l'exploitation. Ceci signifie la fin de la production de volailles ou de porcs en Suisse et la porte ouverte à des importations massives de ces produits. Si nous devons nous opposer à ces initiatives, nous devons être à l'écoute des préoccupations de la population. C'est en ce sens que travaillent les agriculteurs genevois, avec les techniciens d'AgriVulg, pour permettre de poursuivre la transition commencée il y a 30 ans, qui vise à réduire l'emploi des intrants. Il faut également relever que c'est l'ensemble de la société qui est concernée par la protection des eaux et non la seule agriculture, en raison des rejets de produits cosmétiques, ménagers ou de médicaments qui finissent tous dans les eaux de surface. Dans ce contexte, l'Union suisse des paysans a mandaté des études pour d'une part sonder la perception du public sur l'agriculture en lien avec ces initiatives et sur les conséquences qu'elles auraient pour l'agriculture et la production alimentaire en Suisse. Divers documents d'information sur l'usage des produits phytosanitaires ont par ailleurs été produits pour être

diffusés à un large public. La campagne proprement dite va débiter durant le premier semestre 2020.

Plan sectoriel des SDA

Le 19 décembre 2018, Madame Doris Leuthard, Conseillère fédérale, et M Johann Schneider-Ammann, Conseiller fédéral, ont ouvert la consultation publique à l'égard du nouveau projet de plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA). En réponse à cette consultation, AgriGenève a notamment soumis les remarques suivantes :

- Il est salué de rappeler le rôle fondamental des SDA dans le principe de sécurité alimentaire.
- Il est demandé de mieux préciser le cas de figure où la nouvelle évaluation de l'inventaire des SDA aboutirait au non-respect du quota, ce qui risque d'être certainement le cas pour Genève.
- Il est demandé que les infrastructures agricoles soient considérées comme des installations nécessaires pour le maintien des SDA. Sans ces outils, l'agriculture ne pourra pas entretenir les surfaces ouvertes et produire des denrées alimentaires. Par conséquent, des compensations pour des installations agricoles ne devraient pas être demandées et règlementées. Ces infrastructures doivent être considérées à part entière par rapport aux autres développements.
- L'ouverture faite à un commerce de SDA entre cantons si leurs inventaires sont fondés sur une base fiable apparaît être un principe dangereux pour le maintien de l'agriculture dans certains secteurs de la Suisse notamment proche des centralités urbaines. Avec cette ouverture, des cantons se trouveront de plus en plus urbains, tel que Genève, et d'autres de plus en plus ruraux allant à l'encontre d'une occupation du territoire harmonieuse. AgriGenève a d'ores et déjà annoncé son opposition à l'application de ce principe.

Berne doit soumettre un nouveau projet de plan sectoriel des SDA courant de l'année 2020. AgriGenève sera attentive à la prise en compte des remarques soumises.

4.3.2 DOSSIERS CANTONAUX

Relations avec le Grand Conseil

Suite aux élections de 2018, la députation agricole au Grand Conseil s'est vue sensiblement renforcée avec six député(e)s. Malheureusement, courant 2019, Georges Vuillod nous a annoncé qu'il arrêterait son mandat de député et Simone de Montmollin, élue au Conseil national, a également quitté le Grand Conseil. Avant chaque session du Grand Conseil, AgriGenève rédige un mémo à l'intention des députés agricoles. Ce mémo commente les points de l'ordre du jour qui concernent l'agriculture. En 2019, dix mémos ont été ainsi rédigés. AgriGenève est par ailleurs régulièrement auditionnée par des Commissions du Grand Conseil afin de donner son avis sur des textes législatifs. Dans ce contexte, AgriGenève a été auditionnée à quatre reprises en 2019, sur l'introduction d'un salaire minimum, sur une modification de la LaLat portant sur la taxe sur les plus-values foncières, sur

une modification de zone à Collex-Bossy et par la commission des chiens.

Elections au Conseil national

En vue des élections fédérales du 20 octobre, AgriGenève a apporté son soutien à Mesdames Claude Bocquet et Simone de Montmollin, candidates au conseil National, ainsi qu'à Monsieur Willy Crétegnay pour le Conseil des Etats. Nous félicitons Madame Simone de Montmollin pour sa brillante élection au conseil National, qui nous permettra d'avoir un relais efficace avec la chambre du peuple.



Référendum Pré-du Stand

Ce référendum a été lancé suite à l'adoption d'une modification de zone par le Grand Conseil. Ce projet, sis sur la commune du Grand-Saconnex, visait à la construction d'un « Pôle football » et de 90'000 m² de bureaux. Le déclassement de près de 13 ha de surface agricole, majoritairement en surfaces d'assolement, a suscité de vives réactions et de nombreux débats. AgriGenève a décidé de s'opposer à ce déclassement. Soumis au peuple genevois le 24 novembre, le résultat a été très serré et le non l'a remporté, à une dizaine de voix près, après recomptage.

Initiative constitutionnelle pour une diminution drastique des produits phytosanitaires à Genève

Le 24 novembre, les genevois ont accepté à une large majorité l'initiative constitutionnelle citée en titre. AgriGenève a recommandé à ses membres de soutenir ce texte. Pour rappel, il avait été lancé par le PDC fin 2017 et avait suscité de très vives réactions d'opposition de nos milieux. Après de longs débats en Commission et un travail de fond réalisé par nos députés agricoles, le texte a été finalement très édulcoré. Il vise à compléter la Constitution cantonale par un alinéa 2 à l'article 187, article qui traite de l'agriculture. L'article soumis au scrutin populaire est formulé ainsi : « L'Etat prend des mesures afin de réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Il encourage le développement de méthodes alternatives permettant d'en limiter l'usage, notamment par un soutien économique ou technique ». Dans le contexte actuel mais aussi dans la perspective des prochaines votations fédérales sur les initiatives contre l'usage des produits phytosanitaires, notre position favorable à ce texte nous permettra de communiquer à la population genevoise que l'agriculture fait déjà et fera encore à l'avenir des efforts pour limiter l'usage des produits phytosanitaires.

Initiative fédérale sur le mitage du territoire

Le 10 février, le peuple suisse a voté et refusé l'initiative « Stopper le mitage - pour un développement durable du milieu bâti ». Cette initiative voulait défendre la zone agricole mais les moyens qu'elle entendait mettre en œuvre pour y arriver n'étaient pas réalistes. Son principal écueil : exiger en cas de déclassement une compensation mètre pour mètre par une autre surface non imperméabilisée d'une valeur de rendement agricole potentielle comparable. Ceci aurait induit des marchandages entre cantons : Genève aurait ainsi pu procéder à des déclassements sur son territoire en compensant les surfaces perdues dans des cantons disposant de surfaces à bâtir surdimensionnées. Pour l'agriculture genevoise, c'était donc la porte ouverte à une accélération des déclassements et au démantèlement de sa zone agricole. L'initiative a été refusée à 64 % sur le plan national et à 52.3 % à Genève.

Révision de la loi sur la promotion de l'agriculture

La loi sur la promotion de l'agriculture (LoiProm) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 soit il y a 14 ans. Sans chercher à la réviser de fond en comble, il est apparu utile d'y apporter quelques modifications afin de l'adapter aux conditions actuelles. Ce travail, auquel a été associée AgriGenève, a été effectué dans le cadre de la Commission d'attribution du fonds de promotion. A ce stade, un projet qui devrait être soumis au Grand Conseil courant 2020, doit encore être finalisé avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

MA-Terre

Ce projet, dont l'infrastructure se trouve sur le site de la Ferme de Budé au Petit-Saconnex, est né d'une volonté de l'OCAN. Il a suscité de nombreux débats au sein du comité d'AgriGenève qui, pour finir, s'y est rallié. Selon ses statuts, l'Association a pour but de créer et entretenir un réseau interdisciplinaire grâce auquel les genevois développent leur compréhension des enjeux liés à l'agriculture locale et à leur alimentation, dans le cadre du territoire cantonal. Elle veut en outre favoriser une alimentation durable, basée sur les denrées alimentaires issues de l'agriculture locale. Afin de garantir un bon ancrage agricole et de pouvoir bien expliquer les tenants et aboutissants du métier d'agriculteur, l'Association est présidée par Mme Patricia Bidaux et un technicien d'AgriVulg a été nommé membre du comité.

Décharge bioactive

Suite aux pétitions lancées début 2018 contre un projet de décharge bioactive à Genève, le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers a mis sur pied un comité de pilotage (COFIL). Ce COFIL, composé de représentants de l'Etat, des communes genevoises, vaudoises et de France voisine, et d'AgriGenève, se réunit à échéances régulières pour auditionner des acteurs du traitement des mâchefers et faire part de propositions pour en réduire les volumes ou la nocivité. A ce stade, les pistes étudiées par ce COFIL ont permis d'envisager une réduction sensible des volumes de mâchefers à stocker, sans toutefois exclure le principe de l'implantation d'une décharge bioactive en zone agricole. Les travaux du COFIL se poursuivront en 2020, notre but étant toujours de limiter l'impact, voire d'éviter qu'une telle

installation prenne place en zone agricole. Pour rappel, la décharge bioactive de Châtillon, qui stocke les mâchefers de l'usine des Cheneviers, est saturée et le Canton recherche un site pour son remplacement. Les mâchefers sont des résidus solides de fin de cycle de combustion qui représentent environ 15 % du poids initial des déchets. Actuellement, trois sites sur les communes de Collex-Bossy, Satigny et Versoix sont retenus.

Les PDR

2019 a vu le premier Projet de développement régional genevois (PDR 1) arriver à son terme. Lancé le 31 mai 2012, ses buts étaient de favoriser et de pérenniser une agriculture genevoise de proximité et d'offrir de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles. Dès lors, les principales organisations agricoles genevoises - AgriGenève, le Cercle des Agriculteurs, les Laiteries Réunies Genève, l'Union Maraîchère de Genève et la Fondation des zones agricoles spéciales - en collaboration avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, se sont attelées à la réalisation d'un PDR d'envergure. Il a permis la réalisation d'infrastructures variées, notamment une ligne de conditionnement de lait en brique, un centre collecteur de céréales bio, une malterie, de nouvelles serres et de nouveaux locaux pour l'Union Maraîchère de Genève. Ce premier PDR est maintenant bouclé, presque selon la planification établie et dans le respect des budgets prévus, ceci grâce à un engagement sans failles de tous les partenaires, publics ou privés. Deux autres PDR sont actuellement en phase de développement. Le premier porte sur un réseau de fermes urbaines dont l'étude de documentation a été déposée le 24 décembre à l'OFAG pour validation avant sa mise en œuvre prévue de 2020 à 2026. Le second porte sur la filière production animale dont l'étude préliminaire est en cours avec les porteurs du projet.

Stratégie biodiversité 2030

Le canton a décidé d'élaborer une stratégie Biodiversité Genève 2030. Durant l'été 2017, des représentants de votre comité ont participé à un atelier afin de donner l'avis de l'agriculture sur ce projet. Notre mot d'ordre a toujours été le même sur ce dossier : nous nous opposerons à toute contrainte agroenvironnementale supplémentaire. La mission première de l'agriculture est de produire des biens alimentaires et elle doit pouvoir le faire dans des conditions économiques supportables, ce qui n'est déjà pas le cas aujourd'hui. Si nous sommes d'accord de contribuer au maintien de la biodiversité, et nous sommes sûrement le secteur économique qui en fait déjà le plus aujourd'hui, cela ne doit pas se faire au détriment de la production d'aliments. AgriGenève a été intégrée cette année à un groupe de travail pour la mise en œuvre de cette Stratégie biodiversité 2030 et le choix de fiches actions. Sur une dizaine de ces fiches proposées, AgriGenève a refusé d'entrer en matière pour quatre d'entre elles qui concernaient directement des modes de production agricoles et non de réels thèmes liés à la biodiversité. Il en va de même de la volonté de l'OCAN de « protéger » 17 % du territoire cantonal. Un courrier a été envoyé à la direction de l'OCAN sur ce point pour obtenir des garanties écrites que ces 17 % n'impacteraient pas des

surfaces agricoles nourricières. La stratégie Biodiversité 2030 devrait être adoptée par le Conseil d'Etat puis soumise au Grand Conseil courant 2020.

Prise de position dans le cadre des dossiers parus dans la FAO

AgriGenève suit chaque semaine les différents projets soumis en enquête publique, en requête d'autorisation de construire ou approuvés dans la FAO. Dans ce cadre, elle porte une attention particulière aux projets en zone agricole qui portent préjudice au territoire agricole et plus particulièrement aux surfaces de production, telles que la SAU ou les SDA. Elle a notamment apporté des remarques à l'égard de la requête n° DD 112145 pour la réalisation d'un merlon paysager en zone agricole sur la parcelle de Pré-du-Stand au Grand-Saconnex pour que ce dernier soit accepté sous condition que la modification de zone ait été adoptée.

Demandes diverses

AgriGenève a accompagné différents exploitants agricoles dans la défense de leur dossier en lien avec la loi sur l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, des conseils ont été apportés notamment pour la construction de hangars et d'installations de production en zone agricole. AgriGenève est à disposition de ses membres pour les aiguiller et les conseiller vis-à-vis notamment des questions en lien avec l'aménagement du territoire.

4.3.3 DOSSIERS RÉGIONAUX

ULCA

En 2018, AgriGenève a pris la présidence de l'ULCA pour deux ans. Pour rappel, l'ULCA est une émanation du Conseil du Léman qui réunit les Chambres d'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, des cantons de Vaud, du Valais et de Genève. Dans ce cadre, des thématiques communes sont débattues et des projets conjoints sont développés.

En 2019, une plaquette d'information a été réalisée en lien avec l'étude sur l'agriculture urbaine de l'arc lémanique réalisée en 2018. Cette étude s'intéresse à l'agriculture portée par des agriculteurs qui produisent des denrées alimentaires au sein du milieu urbain à des fins commerciales et professionnelles. Le 9 mai 2019, une conférence de presse a été donnée afin de partager les résultats et apporter une définition claire sur l'agriculture urbaine de plus en plus en vogue dans nos sociétés. Les travaux de l'ULCA, durant l'année écoulée, se sont poursuivis sur la thématique du marché bio au regard de la demande des consommateurs de plus en plus orientée vers ce genre de produits et le nombre d'exploitations bio en constante augmentation dans les régions de l'arc lémanique. L'année 2019 a permis d'amorcer ces réflexions à travers une revue de littérature de la documentation déjà réalisée sur le bio. L'objectif de la démarche a été de recenser les informations utiles afin d'être en mesure de cibler les investigations pertinentes à mener sur le bio par l'ULCA pour 2020. En fin d'année, la présidence a été transmise au canton de Vaud et c'est Prométerre qui poursuivra le pilotage de cette étude. En 2019, AgriGenève a participé à 3 séances techniques pour la réalisation des

études, 3 séances institutionnelles ULCA et 2 séances avec le Conseil du Léman.

Groupe agricole du Grand Genève et Forum d'agglomération

AgriGenève participe à deux instances en lien avec le territoire du Grand Genève. La première est le groupe agricole du Grand Genève, formé de représentants de l'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, du canton de Vaud et de Genève et la seconde le forum d'agglomération composé de 75 membres représentants de la société civile. Ce dernier est structuré en trois collèges représentant les volets du développement durable, soit un collège économie, un collège social et culturel et un collège environnement. C'est dans ce dernier collège qu'AgriGenève est représentée. Au total, AgriGenève a participé à 3 séances du groupe agricole et une du forum.

4.3.4 MAIN-D'ŒUVRE

Séance d'information main-d'œuvre 2019

Le 24 janvier, AgriGenève a organisé une séance d'information à l'intention de ses membres employeurs. Une quarantaine de participants ont eu l'occasion de prendre connaissance des modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier en matière d'assurances et de main-d'œuvre.

Obligation d'annoncer

La mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse adoptée par le peuple le 9 février 2014 s'est traduite par l'adoption d'une loi d'application, dite « *Préférence indigène allégée* » votée par les Chambres en décembre 2016 et qui permet de préserver les accords passés entre la Suisse et l'UE. Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a promulgué les ordonnances d'application de la législation afférente à la mise en œuvre de ce nouvel article constitutionnel relatif à la gestion de l'immigration (art. 121a Cst.). La législation prévoit notamment l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les catégories professionnelles affichant un taux de chômage, au niveau national, égal ou supérieur à un certain seuil. Pour 2019, le seuil plancher reste à 8 % et il passera à 5 % dès le 1^{er} janvier 2020.

Nos prestations

Durant l'année écoulée, AgriGenève a fourni à ses membres un soutien administratif et un appui pour les dépôts de demandes de permis de travail et d'autorisations de séjour ainsi qu'un service d'édition de fiches salaires pour employés agricoles.

Collaboration avec la NODE

Au 1^{er} janvier 2020, une quarantaine de membres d'AgriGenève sont affiliés à la NODE AVS.

4.3.5 CONSEILS JURIDIQUES

Les consultations juridiques gratuites pour nos membres ont lieu un lundi sur deux, dans les locaux d'AgriGenève, sur rendez-vous téléphonique pris au secrétariat. Leur durée est d'un quart d'heure.

Durant l'année 2019, Me Marie-Flore Dessimoz a donné 27 consultations dans nos locaux, 4 consultations à son bureau, 22 consultations par email et une quinzaine par téléphone. Les conditions particulières du bail à ferme agricole, les questions fiscales et successorales, les constructions illicites en zone agricole, les contrats d'association et le droit du travail ont constitué les sujets essentiels de ces consultations.

Me Marie-Flore Dessimoz a également conseillé AgriGenève dans le cadre de ses activités pour les membres.

4.3.6 BRUNCH DU 1^{ER} AOÛT

Cette traditionnelle manifestation avait lieu cette année pour la 27^{ème} fois consécutive. Cinq brunchs du 1^{er} août ont été organisés dans des exploitations du canton. Accueillant de 100 à 350 personnes, ils ont permis à 1'000 « bruncheurs » de découvrir une ferme et de déguster des produits du terroir.

D'autre part, pour que cette manifestation puisse se réaliser, une coordination nationale et régionale est nécessaire. C'est ainsi qu'AgriGenève a joué son rôle de relais tant au niveau des inscriptions des fermes participantes que sur le plan de la promotion. AgriGenève s'est chargée d'aiguiller les nombreux appels téléphoniques des personnes souhaitant s'inscrire pour passer du temps à la ferme en ce jour de fête nationale.



4.4 ASSOCIATIONS ADMINISTRÉES

4.4.1 AGRI-PIGE

En 2019, l'Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée comptait 234 membres agriculteurs, maraîchers et/ou viticulteurs. De plus, AGRIPIGE a été mandatée pour contrôler 51 exploitants de zone franche pour les PER végétales.

L'Association continue à être engagée dans une démarche qualité qui définit son mode de fonctionnement en garantissant le respect des notions d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité. Ses domaines d'activités liés à l'accréditation ISO 17020 sont les contrôles de droit public fédéraux et cantonaux (principalement ceux figurant dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles OCCEA), ainsi que certains contrôles labels pour lesquels elle a reçu un mandat.

Le bureau et le comité d'AGRI-PIGE se sont réunis à 12 reprises pour aborder notamment les thèmes suivants :

- Décision sur les demandes d'adhésion
- Etat et suivi des comptes (bilan et budget, débiteurs)
- Perspectives et organisation des contrôles
- Elargissement du domaine de compétence aux contrôles de la vendange et de la protection des eaux
- Bilan des contrôles 2019 des PER, données de structures et SPB, efficacités des ressources, PLVH, paysage, hygiène dans la production primaire végétale

La FOCAA (Fédération d'organisations de contrôles agricoles et alimentaires) constituée, entre autres, d'AGRI-PIGE, a examiné principalement les thématiques suivantes :

- Accréditation de chaque organisation de contrôle cantonale
- Adaptation du système qualité
- Actualisation des check-lists et des aides pour les contrôleurs
- Planification et gestion des formations contrôleurs
- Comptes et budget

Au sein de la PIOCH (Groupement pour la Production Intégrée dans l'Ouest de la Suisse), les sujets ci-dessous ont été traités :

- Elaboration du feuillet des règles techniques et des fiches PER
- Information de l'OFAG
- Diverses consultations

Contrôles 2018-2019

Afin de limiter les dérangements sur les exploitations et de minimiser les frais, AGRIPIGE s'efforce de coordonner au mieux les différents mandats (publics et privés) qui lui ont été confiés.

	<i>Nombre d'exploitations</i>	<i>Contrôles sur le terrain</i>	<i>Contrôleurs actifs</i>
PER couverture du sol	270	59	7
PER secteur agricole	248	78	10
PER secteur maraîcher	40	17	3
PER secteur viticole	125	37	9
Efficacité des ressources	131	30	15
Extenso	166	57	10
PLVH	46	22	10
Paysage	177	76	3
Hygiène production primaire végétale	227	91	18
SwissGAP	28	9	3

4.4.2 IVVG



En 2019, le comité de l'IVVG est composé des personnes suivantes :

Nom, prénom	Représentation
Cramer Robert	Président
Barthassat Florian	Encavage Genève
Barthassat Olivier	Encavage hors canton
Bosseau Bernard	AGVEI
Crétegnny Willy	AGVEI
Hutin Emilienne	AGVEI
Leupin Jérôme	Encavage Genève
Maigre Dominique	AVIGE
Meyer-Dos Santos Esther André Serex dès le 30.04	AVVGE
Mistral Frédéric	AGVEI
Rochaix Fabian, Lionel Dugerdil dès le 30.04	AVVGE
Vulliez Bernard	Encavage Genève
Wegmüller Patrick	AVCG

Les représentants de l'IVVG dans les différentes organisations professionnelles sont les suivants :

Organisation	Titulaire	Suppléant(e)
FSV	Dominique Maigre	Emilienne Hutin
IVVS	Willy Créteigny	Dominique Maigre, Bernard Vulliez
OPAGE	Bernard Bosseau	-
VITISWISS	Thierry Anet	-

Durant l'exercice écoulé, le comité de l'IVVG s'est réuni à 4 reprises et a traité ou été informé des dossiers suivants :

- **Comptes 2018, budget 2019 et préparation de l'assemblée générale** : le comité a pris connaissance et préavisé sur les comptes et le budget et a préparé l'ordre du jour de l'assemblée générale du 30 avril 2019.
- **Financement de l'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)** : le comité a envoyé un courrier à l'IVVS pour l'informer que l'IVVG pourrait financer l'OSMV en 2019, à hauteur de CHF 21'500.-, mais qu'il lui était impossible de le faire pour les années suivantes. L'IVVG a en outre demandé à l'IVVS qu'elle définisse des objectifs clairs à l'OSMV et qu'à brève échéance un bilan soit tiré de ses actions. Le comité a en outre auditionné les responsables de l'OSMV pour qu'ils présentent leurs futures actions.
- **Autorisations de planter de nouvelles vignes** : l'IVVG est régulièrement sollicitée pour préavisé sur des demandes d'autorisations de planter de nouvelles vignes. A ce titre, elle a pris position sur une demande et transmis à l'OCAN son préavis. La doctrine de l'IVVG, comme elle l'a appliquée depuis sa création, est de ne pas accroître la surface du vignoble genevois et de ne préavisé favorablement que lorsqu'il s'agit de compensation pour des surfaces viticoles perdues.
- **PA22+** : le comité a pris connaissance du projet du Conseil fédéral PA22+ et l'a informé qu'il soutenait les prises de position de la FSV et de l'IVVS. Il a en outre relevé avec satisfaction, lors du bilan des prises de positions, que le projet d'indication AOP - IGP avait été abandonné.
- **Situation du marché** : l'année 2019 a été marquée par de fortes tensions sur le marché des vins. Le comité a suivi cette inquiétante situation de près et a organisé une séance extraordinaire le 7 octobre pour définir un plan d'actions pour atténuer cette crise. Dans ce contexte, une délégation du comité a rencontré le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers le 31 octobre pour lui faire part de la situation des marchés et lui demander d'intervenir auprès de la Confédération pour une adaptation des contingents d'importation à la consommation de vins de 2018, tout comme que ces contingents d'importation soient attribués en fonction de la mise en marché de produits indigènes. Les vins mousseux devraient par

ailleurs être comptabilisés dans le volume d'importation. Une valorisation non alcoolique d'une partie de la vendange - moût, raisin de table, ...- pourrait être également réactivée, ce type de mesures ayant déjà été soutenu avec succès par la Confédération. Une diminution des tolérances d'importation dans le cadre du trafic touristique pourrait être également appliquée. Au niveau cantonal, il a été demandé un octroi facilité de crédits relais pour permettre aux vigneronnes de faire face à des problèmes de trésorerie. En parallèle, le comité a envoyé des courriers aux organisations interprofessionnelles cantonales pour leur demander d'intervenir auprès de leurs gouvernements cantonaux. Sur le plan national, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Conseiller fédéral Guy Parmelin et les organisations nationales. Il en est notamment ressorti une aide à la promotion des vins suisses, ciblée sur la grande distribution, et mise en œuvre dès le mois de décembre par Swiss Wine Promotion. Pour terminer, le comité a fait parvenir aux vigneronnes genevois une circulaire pour leur rendre compte de la situation et des mesures prises et publié un communiqué de presse expliquant son soutien aux revendications du mouvement les Raisins de la colère.

- Le comité a régulièrement pris connaissance de l'avancement des dossiers traités par **les organisations faitières** via ses représentants.
- **Droits de production et prix de la vendange 2019** : le comité a décidé de demander, pour la vendange 2019, l'application des droits de production tels que définis dans le règlement sur les vins. S'agissant des prix indicatifs pour le millésime 2019, ceux de 2018 sont reconduits et ils s'établissent comme suit :

Chasselas AOC et RxS	2.40 à 2.50 / kg
Gamay AOC	2.50 à 2.60 /kg
Vins de pays blancs	1.80 / kg
Vins de pays rouges	2.20 / kg
Autres cépages dont Gamaret	Pas de prix indicatif

Fonds viticole 2019

L'assemblée générale a décidé, le 30 avril, de maintenir les contributions de 2018, soit :

- Taxe au volume de CHF 2.25/hl
- Taxe à la surface CHF 235.-/ha

4.4.3 AOVG

Suite aux décisions prises en mars 2010 sur la réorganisation des structures viticoles genevoises, l'AOVG a été mise « en dormance ». Lors de l'assemblée générale du 13 avril 2016, de nouveaux statuts ont été adoptés. La principale modification porte sur le fait que l'AOVG n'a plus besoin d'organiser une assemblée générale chaque année. Elle nomme un comité, qui a pour mission la gestion de la fortune de l'Association. Les membres ont toutefois toujours la possibilité de demander la convocation d'une assemblée générale.

4.4.4 AVIGE

En 2019, l'AVIGE s'est réunie en assemblée générale le 12 juin. Elle a adopté ses comptes 2018 et son budget 2019 et pris connaissance des principaux dossiers en cours. Elle a également procédé à une modification de ses statuts et débattu d'un rapprochement avec une autre organisation viticole.

4.4.5 AGPU

En 2019, l'Association Genevoise des Producteurs Usagers du marché de gros s'est réunie une fois pour une séance de comité le 6 novembre.

4.4.6 POLE NATURE ET ENVIRONNEMENT

AgriGenève est membre et préside l'association paritaire du Pôle nature et environnement pour la formation professionnelle. Cette association, qui développe son champ d'activité aux professions de l'horticulture-paysagisme, de la floriculture, de l'agriculture, de la viticulture et des soins aux animaux, a pour buts principaux :

- D'assurer la coordination pour la surveillance et la qualité de l'apprentissage pour son pôle ainsi que la mise en œuvre des moyens de ladite surveillance
- D'engager et gérer les commissaires professionnels
- D'encourager la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel dans les différents secteurs du pôle nature et environnement
- De promouvoir le dialogue entre les différents acteurs de la formation

L'Association travaille en étroite collaboration avec l'autorité cantonale compétente en matière de formation professionnelle, l'Association Paritaire pour la formation professionnelle UAPG-CGAS (APFP), avec les écoles professionnelles concernées, les associations professionnelles, les instituts de formation et autres affiliations actives dans la formation du Pôle Nature et Environnement. Outre une participation aux diverses séances organisées dans le cadre du Pôle nature et environnement, AgriGenève se charge de l'administration de l'association, de la tenue de sa comptabilité et du versement des salaires des deux commissaires d'apprentissage. En 2019, l'Association a procédé à l'engagement d'un nouveau commissaire d'apprentissage. Elle a en outre défini un certain nombre de thèmes nécessitant des éclaircissements quant au rôle des commissaires et qui seront discutés avec l'OFPC début 2020.

4.4.7 COMMUNAUTÉ INTERPROFESSIONNELLE DE LA LONGEOLE (CIL)



AgriGenève est membre de la CIL au titre de représentante des producteurs et en assure le secrétariat administratif et financier. Le secrétariat a également pour mission de gérer la facturation, le contrôle des « clips » IGP et d'organiser le travail de la commission de dégustation. La Commission de dégustation s'est réunie une fois en 2019 pour procéder aux tests organoleptiques sur des échantillons de produits prélevés dans le commerce. Ces tests sont rendus obligatoires par le manuel de contrôle de l'IGP Longeole. La Commission est composée des personnes suivantes : M. Christian Guyot, Président, Mmes Elodie Marafico et Barbara Pfenniger, MM. Claude Corvi, André Vidonne, Jérôme Estèbe, Alain Jenny, Claude Paul, Philippe Lebrun et François Erard.



La CIL s'est réunie en assemblée générale le 22 mai. Le Président et le secrétaire ont participé à un audit de l'OIC. Une demande de modification du cahier des charges a été déposée à l'OFAG. Sur le plan de la promotion, la CIL a organisé, en étroite collaboration avec les bouchers genevois, une conférence de presse le 29 octobre pour marquer les 10 ans de la Longeole IGP. Cette manifestation, lors de laquelle une démonstration de fabrication de Longeole IGP a été présentée, a rencontré un vif succès auprès de la presse locale. La CIL collabore en outre à l'organisation de la Nuit de la Longeole d'Aire-la-Ville qui s'est tenue, pour sa 10^{ème} édition, le 2 février, avec le soutien de l'OPAGE. La Longeole IGP a également été présentée lors de divers événements et foires.

4.4.8 L'ÉCOLE À LA FERME



Depuis plusieurs années, les prestataires genevois de L'école à la ferme proposent à des élèves du primaire et du secondaire de venir découvrir le métier d'agriculteur lors d'une visite pédagogique sur une ferme.

En 2019, 5'472 élèves ont bénéficié des activités de L'école à la ferme dans les 10 fermes du canton. Ces fermes offrent une palette de thèmes allant de l'agriculture, des cultures légumières à l'élevage, en passant par la viticulture et l'arboriculture fruitière. Cette riche diversité des activités de L'école à la ferme est primordiale à la sensibilisation des enfants à l'origine de leur alimentation et sur le travail nécessaire pour la produire.

AgriGenève s'occupe du secrétariat et de la gestion administrative de l'association dont la recherche de fonds et la répartition des financements aux prestataires.

En 2019, les activités de L'école à la ferme sur le canton de Genève ont nécessité des soutiens financiers importants. Les charges ont été couvertes grâce aux participations non négligeables de l'OPAGE, de la fondation Gelbert et de l'Union des paysannes et femmes rurales genevoises. Les communes jouent également un rôle important en finançant le projet proportionnellement au nombre d'élèves participants. Le service médico-pédagogique, certaines écoles privées et certains centres de loisirs ont aussi apporté leur contribution.

Les prestataires genevois se sont réunis tout au long de l'année pour échanger leur expérience, se coordonner, rechercher des financements et de nouveaux prestataires. L'association École à la Ferme Genève a collaboré avec l'Association romande de l'École à la ferme s'occupant notamment de la formation annuelle des prestataires et des relations avec l'organisation nationale « Schule auf dem Bauernhof ».

Plus d'information sur l'association école à la ferme Genève sur <https://www.agrigeneve.ch/defense-prof/ass-admin/ecole-a-la-ferme>

Plus d'information sur l'association école à la ferme Suisse (Schub) sur <https://www.schub.ch/fr/eaf/projet/>

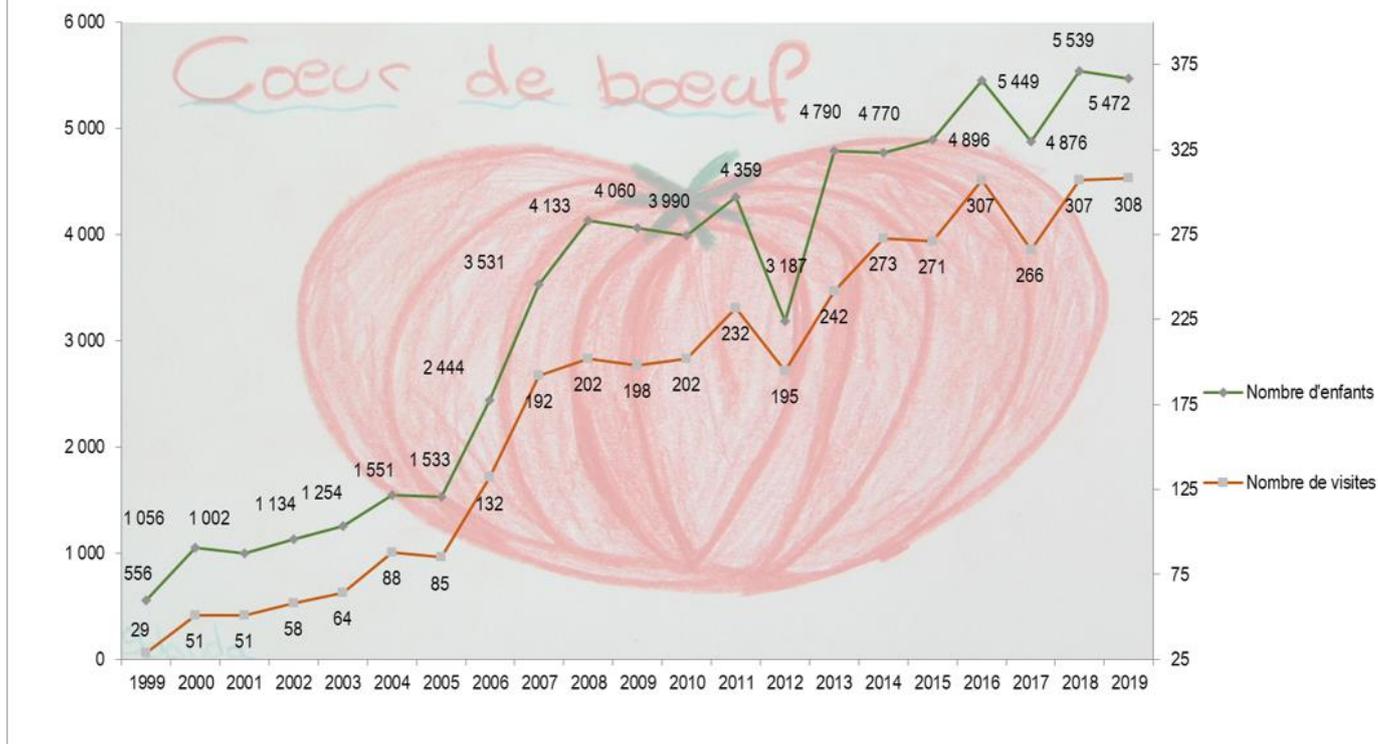


Photo de Mathieu Grandjean à la Ferme de Budé



Dessin d'une classe de Thônex après une visite à la Ferme des Grands-Bois

Evolution des visites l'Ecole à la Ferme pour le canton de Genève



4.4.9 GROUPEMENT TECHNIQUE HORTICOLE (GTH)

Cette association, qui compte une soixantaine de membres, regroupe les personnes actives dans le secteur de l'horticulture du canton de Genève et est soutenue financièrement par le Canton pour ses activités de vulgarisation. Durant l'exercice 2019, AgriGenève s'est chargée de l'administration de l'association, notamment des relations avec l'OCAN pour l'octroi de l'aide financière et de la comptabilité du Groupement technique horticole.

4.4.10 ASSOCIATION POUR LE PILOTAGE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL GENEVOIS

L'association a pour but d'assurer la mise en œuvre et le suivi du projet de développement régional genevois (PDR). Monsieur Olivier Mark, qui agit sur mandat au titre de pilote scientifique, assure le fonctionnement de l'association, le travail de coordination entre les différents porteurs de projet et les administrations concernées. Pour rappel, les membres fondateurs de l'association sont AgriGenève, le CAG, les LRG et l'UMG. La Fondation des zones agricoles spéciales en est également membre. AgriGenève a pour mission de présider l'association et de s'occuper de sa gestion administrative. Le processus de ce PDR, lancé en 2012, a été terminé en 2019 et l'association va être dissoute. Il a permis la réalisation d'infrastructures variées, notamment une ligne de conditionnement de lait en brique, un centre collecteur de céréales bio, une malterie, de nouvelles serres et de nouveaux locaux pour l'Union Maraîchère de Genève.

4.4.11 AGRICACCUEIL

AgriAccueil est l'association qui regroupe les agricultrices et les agriculteurs intéressés par le tourisme rural sous toutes ses formes. Elle est présidée par Mme Laurence Duez de Russin.

En 2019, l'association a décidé, en collaboration avec nos député(e)s et AgriGenève, d'intervenir auprès du Conseiller d'Etat Mauro Poggia, pour qu'enfin les activités d'agritourisme soient citées et reconnues dans la législation genevoise. En effet, l'actuelle loi sur la restauration, les débits de boisson, l'hôtellerie et les divertissements (LRDBHD), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, ignore totalement ces activités. Le rendez-vous obtenu a permis d'exposer la thématique au Conseiller d'Etat et de lui faire part d'un certain nombre de demandes. Dans la mesure où la LRDBHD pourrait faire l'objet d'une révision, les demandes d'AgriAccueil devraient ainsi être prises en compte.

4.4.12 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET PAYSAGE GENEVE (ADPPG)

L'association pour le développement du projet paysage Genève, composée d'agriculteurs genevois, a comme but de porter le projet paysage en lien avec les nouvelles contributions à la qualité du paysage. Un comité formé initialement de dix agriculteurs, un représentant de l'association des communes genevoises et d'AgriGenève a été nommé et suit la mise en œuvre des mesures paysagères retenues. En 2019, le comité a choisi de ne pas

ajouter de nouvelles mesures au projet. AgriGenève s'occupe du secrétariat et de la gestion comptable de l'association. Un animateur se charge de la diffusion d'informations sur les inscriptions aux diverses mesures en collaboration avec l'OCAN et AGRI-PIGE.

4.4.13 PLATEFORME GRTA

En 2019, AgriGenève a assuré la gestion administrative et la comptabilité de l'association qui gère la plateforme GRTA. Les activités de la plateforme ayant été intégrées à l'OPAGE, ce mandat a pris fin dès le second semestre 2019.

4.4.14 BIOGENÈVE

BioGenève est l'association faitière des agriculteurs genevois membres de l'association de producteurs « BioSuisse ». Comme les autres associations membres de ce label, elle défend les intérêts professionnels de ses membres auprès de BioSuisse, de l'administration cantonale et des organisations agricoles.

Depuis avril 2016, AgriGenève s'occupe de la gestion du secrétariat de BioGenève. Dans ce cadre, plusieurs tâches administratives sont réalisées (réunions de comité, rédaction du rapport d'activité, suivi de différents projets, rédaction de lettres d'information, etc.). La participation aux conférences des Présidents de BioSuisse, aux réunions bio romandes et l'organisation d'événements (Festi'Terroir en 2019) font partie des différentes activités réalisées par AgriGenève dans le cadre de ce mandat. BioGenève comptait 50 membres à la fin 2019.

Plus d'information sur BioGenève grâce à son site internet www.biogeneve.ch

4.4.15 AUTRES ASSOCIATIONS ADMINISTRÉES

ASSOCIATION RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE MANDEMENT-AVRIL

Le but de cette association est de fédérer les exploitants agricoles pour la préparation, l'organisation et la réalisation de projets agro-écologiques et/ou agro-paysagers, en rapport avec les dispositions légales fédérales et cantonales en la matière.

En 2019, AgriGenève a assuré la gestion administrative et la comptabilité de cette association.

ASSOCIATION RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE GENÈVE SUD

Le but de cette association est de fédérer les exploitants agricoles pour la préparation, l'organisation et la réalisation de projets agro-écologiques et/ou agro-paysagers, en rapport avec les dispositions légales fédérales et cantonales en la matière.

En 2019, AgriGenève a assuré l'animation, le secrétariat et la comptabilité de cette association.

ASSOCIATION RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE BERNEX

Le but de cette association est de fédérer les exploitants agricoles pour la préparation, l'organisation et la réalisation de projets agro-environnementaux et/ou agro-paysagers, en rapport avec les dispositions légales fédérales et cantonales en la matière.

En 2019, AgriGenève a assuré l'animation de cette association.

ASSOCIATION RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE JUSSY-PUPLINGE-PRESINGE

Le but de cette association est de fédérer les exploitants agricoles pour la préparation, l'organisation et la réalisation de projets agro-environnementaux et/ou agro-paysagers, en rapport avec les dispositions légales fédérales et cantonales en la matière.

En 2019, AgriGenève a assuré l'animation de cette association.

ASSOCIATION RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE LA BÂTIE

Le but de cette association est de fédérer les exploitants agricoles pour la préparation, l'organisation et la réalisation de projets agro-environnementaux et/ou agro-paysagers, en rapport avec les dispositions légales fédérales et cantonales en la matière.

En 2019, AgriGenève a assuré l'animation de cette association.

4.4.16 COMMISSION DE DÉGUSTATION DES AOC

Le secrétariat de la commission de dégustation des AOC est confié à AgriGenève par l'IVVG. En 2019, il a convoqué ses membres pour 2 séances de dégustation les 18 juin et 21 novembre et 106 vins ont ainsi été dégustés.

Les vigneron ont été informés du résultat de la dégustation pour ce qui concerne leur production.

Le secrétariat a transmis son rapport d'activité à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

5. AgriMandats Sàrl en 2019

5.1 MAIN-D'ŒUVRE

En 2019, notre collaboration dans le secteur des assurances s'est poursuivie avec la Société d'assurance dommage (SAD) pour l'assurance accident (LAA) et avec la Fondation rurale de prévoyance (FRP) pour le 2^{ème} pilier (LPP). L'assurance obligatoire des soins (AOS) est réglée par un contrat passé avec la caisse-maladie Avenir et l'assurance indemnité journalière (IJ) demeure chez Philos. Une dizaine d'employeurs horticoles sont aussi affiliés à la CSS pour l'assurance indemnité journalière ainsi que pour l'assurance accident.

Assurance accident

En 2019, 175 membres d'AgriGenève sont au bénéfice d'un contrat d'assurance accident en faveur de leur personnel.

Assurance obligatoire des soins

En 2019, les membres d'AgriGenève intéressés sont affiliés au contrat d'assurance obligatoire des soins en faveur de leur personnel auprès du Groupe Mutuel.

FRP

Quelque 180 employeurs ont fait appel à ce service de 2^{ème} pilier pour leurs employés.

Chèque emploi

Le service Chèque emploi se charge des démarches administratives liées à l'embauche d'employés de moins de trois mois, offre une couverture d'assurance et édite des fiches de salaire. Ce service a été sollicité, en 2019, par 24 employeurs qui s'y sont inscrits pour 140 employés. Nous relevons avec satisfaction que ce service est de plus en plus demandé et apprécié des employeurs.

Autorisations de travail

En 2019, le service main-d'œuvre a été mandaté pour traiter 17 permis L, B et G ainsi que 44 autorisations de séjour de courte durée (moins de 90 jours par an).

Fiches salaires

En 2019, l'établissement des fiches de salaire pour le personnel agricole, par AgriGenève, a été sollicité par 74 employeurs pour environ 203 employés.

AgriTOP

Les membres employeurs d'AgriGenève sont automatiquement affiliés à la solution de branche AgriTOP. En contrepartie, un certain nombre de cours doivent être suivis. Une cotisation de CHF 80.00 par année est prélevée pour la couverture des frais administratifs d'AgriTOP. Pour rappel, la solution de branche AgriTOP permet de remplir les exigences de la directive CFST N° 6508 qui date de 1996.

5.2 COMPTABILITÉ ET GESTION

Activités de comptabilité et fiscalité

Comme chaque année, les activités principales de ce secteur comprennent principalement la saisie et le bouclage de comptabilités, l'établissement de décomptes TVA ainsi que de déclarations fiscales. Ce sont donc plus de 80 dossiers comptables et 70 fiscaux qui ont été traités et édités en 2019 pour nos membres.

Le nombre de mandats traité avec le programme AGRO-TWIN diminue peu à peu, application qui est progressivement remplacée par le logiciel WinBIZ, plus précisément son module « Comptabilité ». Les deux principaux autres modules, soit celui pour le commerce (facturation et gestion des stocks), et les salaires sont actuellement peu utilisés.

Activités de gestion

Elles consistent principalement en :

- Conseils en matière de reprise d'exploitation qui se rapportent d'activité 2019 AGRIGENEVE 27

concrétisent par une reprise en fermage, une association ou une reprise en propriété, le plus souvent par donation

- L'établissement de budgets d'exploitation dans le cadre de demandes de crédit d'investissement pour des aides initiales ou des investissements immobiliers
- Estimations de la valeur vénale de parcelles agricoles, viticoles et forestières ainsi que de capitaux plantes viticoles
- Estimation de fermage de domaines entiers et d'indemnité pour perte de bail, conseils en matière de fermages, de droit du bail et rédaction de baux
- Conseils en matière de droit foncier rural, sur les expertises en valeur de rendement ainsi que sur les prix des terres agricoles et viticoles

Relevons par ailleurs notre participation, comme chaque canton romand, au groupe de gestion d'AGRIDEA dont le but est l'harmonisation et le renforcement du conseil de gestion en Suisse romande.

5.3 MANDATS POUR TIERS

5.3.1 SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF DE LA CFA ET COORDINATION DES EXPERTISES

Le mandat du secrétariat administratif de la Commission Foncière Agricole (CFA) a été assuré durant toute l'année par AgriGenève.

Durant cette année, la CFA a enregistré 119 nouveaux dossiers. Elle a siégé 11 fois et a rendu 119 décisions, dont :

- 5 pour des dossiers enregistrés en 2017
- 23 pour des dossiers enregistrés en 2018
- 91 pour des dossiers enregistrés en 2019

42 décisions ont approuvé des rapports d'expertise en valeur de rendement.

Au 31 décembre 2019, il y a 51 dossiers ouverts, dont :

- 7 dossiers en attente d'une décision de l'Office des autorisations de construire
- 9 dossiers d'expertise en valeur de rendement
- 2 dossiers faisant l'objet d'un recours à la Cour de Justice
- 2 dossiers faisant l'objet d'un recours au Tribunal fédéral

De ces 51 dossiers, 1 a été enregistré en 2009 (délai de vente en 2019), 4 en 2016, 4 en 2017, 5 en 2018 et les autres ont été ouverts cette année.

5.3.2 AUTRES MANDATS

AgriGenève est dotée depuis le début de l'année 2017 d'une entité, AgriMandats Sàrl. Proche du monde agricole genevois, cette Sàrl met à disposition ses compétences diversifiées pour répondre à divers mandats portant sur l'espace rural et les domaines en lien avec l'agronomie, l'alimentation, l'aménagement du territoire, ou encore le suivi de projets agricoles tels que les PDR. L'année 2019 a été particulièrement riche en mandats doublant presque le

chiffre d'affaires de l'année précédente. Cette évolution réjouissante a permis d'embaucher à 50 % Mme Céline Abadia lors du mois de novembre pour venir épauler M. Fabien Wegmuller dans la relation des mandats.

Lors de l'année 2019, AgriMandats a œuvré sur les mandats suivants :

- La ferme de Belle-Ideé : étude sur les potentiels et les pistes de mise en œuvre
- Diagnostic d'opportunité pour un projet d'amélioration agricole sur la commune de Bellevue
- Mise à jour des plans directeurs des communes de Puplinge et de Corsier : planification de l'espace rural
- Planification intercommunale de l'espace rural de la rive gauche
- Suivi de chantier sur Lully pour la FZAS
- Création de petites structures humides dans l'espace rural favorables au crapaud calamite
- Etude de documentation PDR 2 sur les points relais agricoles en milieu urbain : fermes urbaines
- Etude préliminaire PDR 3 sur la filière animale
- Le marché bio : revue de littérature et questions émergentes pour le territoire de l'ULCA

6. AgriVulg Sàrl en 2019

Vulgarisation et formation continue

Les activités se perpétuent au plan cantonal par les prestations offertes aux CETA comme les visites de cultures en grandes cultures, les visites avec les groupes viticoles, les séances d'actualisation agricole et viticole, par l'organisation de grands événements, par des groupes d'intérêt, par des conseils individuels à nos membres affiliés, par la rédaction d'articles pour le journal « Agri » et par la participation à la rédaction de fiches techniques d'AGRIDEA.

AgriVulg continue d'être présente dans différents groupes de travail romands. Ainsi, un conseiller participe au « groupe culture Romandie » ainsi qu'au « groupe de travail sur les couverts végétaux » dirigés tous deux par AGRIDEA.

Depuis 2009, AgriVulg a axé ses développements sur des axes prioritaires. L'objectif était de mieux répondre aux besoins et demandes de la pratique.

L'axe agriculture de conservation se développe bien. Les nombreux essais menés dans ce domaine permettent d'affiner les techniques.

Deux groupes d'intérêt concernent l'agriculture biologique. En grande culture, le « groupe d'intérêt grandes cultures biologiques » rassemble quatre fois par année les producteurs bio et PER intéressés par ce mode de production.

Le groupe d'intérêt « viticulture durable » proposera dès 2020 des thématiques pour la production biologique. La séance de lancement du 11 décembre 2019 a réuni plus de 30 vigneronns intéressés.

L'axe optimisation des intrants a été peu travaillé en 2019 suite aux différents travaux des années précédentes.

Par contre, l'axe sur l'optimisation de la pulvérisation continue son développement avec une part de plus en plus importante d'exploitants se lançant dans cette thématique.

Le travail se poursuit pour la filière orge brassicole avec pour objectif de fournir à la malterie du Cercle des Agriculteurs de Genève une matière première de qualité dans la quantité souhaitée. Les axes de travail principaux restent :

- ✓ Le choix des variétés les mieux adaptées au contexte pédo-climatique genevois. Cela passe par la mise en place d'un essai variétal.
- ✓ L'optimisation de la fertilisation azotée. Cet ajustement est réalisé sur la base de l'analyse du reliquat azoté en sortie d'hiver permettant de définir le niveau de fertilisation à apporter pour atteindre les critères de teneur en protéines.



Essai variétal orge de brasserie à Céligny, 2019

Technique

La majeure partie des prestations privées concerne la clôture des dossiers PER 2019. En 2019, environ 85 dossiers ont été traités directement par AgriVulg, dont certains ont parfois été modifiés plusieurs fois. A ceci, il faut ajouter environ 135 exploitations qui remplissent elles-mêmes le dossier PER à l'aide du fichier Vagri (complété par AgriVulg sur la base du fichier d'AGRIDEA) envoyé individuellement à chacune.

D'autres activités privées ont également été effectuées. Des calculs d'indemnités pour divers types de dégâts aux cultures ont été réalisés ainsi que 5 études capital plantes.

Pour l'ensemble de nos membres techniques, des messages techniques sont élaborés et mis à disposition par e-mail. Tout au long de la saison, 17 messages techniques ont été publiés et 194 agriculteurs ont bénéficié de ce service. Le service d'avertissement par SMS se développe chaque année un peu plus. Ce canal de diffusion est entre autres utilisé pour des flashs express lors de l'apparition d'un ravageur principal dans une culture.

6.1 ACTIVITÉS DES CETA GRANDES CULTURES

Les visites de cultures sur le terrain sont organisées habituellement de mars à mai, une fois tous les 15 jours dans chaque groupe de vulgarisation ou CETA. Au total, 35 visites ont été organisées tout au long de la saison par les deux techniciens d'AgriVulg.

Durant les visites de cultures, les thèmes suivants ont été traités :

- Situation météorologique
- Adaptation des pratiques culturales en fonction de la nouvelle politique agricole
- Connaissance des ravageurs, maladies et mauvaises herbes
- Soins aux cultures : applications des engrais (fertilisation des céréales avec la méthode du bilan et des colzas avec la méthode du CETIOM) et phytosanitaires
- Contrôle du désherbage avec la mise en pratique de la stratégie anti-résistance mise en place par AgriVulg
- Gestion de la fertilisation de fin de cycle des blés panifiables pour répondre à la problématique des protéines
- Contrôle des ravageurs et maladies et évaluation des risques

CETA	Visite de cultures	Séances d'hiver	Séances d'été	Total
Bardonnex / Lully	5	}	}	7
Champagne-Sud / Nord	5			1
Jussy / Vendœuvres	5	}	}	7
Meinier	5			1
Dardagny / Russin	5	}	}	7
Meyrin / Peney / Satigny	5			1
La Bâtie	5	1	1	7
Totaux	35	4	4	43

Les séances d'actualisations agricoles d'hiver, au nombre de 4 et organisées début février ainsi que les séances d'été, au nombre de 4 et organisées mi-août, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Assortiment variétal des cultures de printemps
- Nouveautés phytosanitaires
- Stratégie anti-résistance méligèthes
- Gestion des graminées : état de la stratégie genevoise
- Désherbage des céréales suite à l'automne sec : solutions de printemps
- Pulvérisation bas volume : les points importants pour le printemps
- Désherbage mécanique des cultures au printemps
- Nouvelle mesure efficacité en lien avec le désherbage mécanique
- Fumure de fond sur les cultures de printemps
- Bilan des couverts végétaux : comment les réussir
- Retour sur la campagne 2018-2019
- Recommandations variétales pour les semis d'automne
- Rappel sur la gestion des graminées
- Conséquences du retrait des néonicotinoïdes dans les traitements de semence
- Suivi des ravageurs avec la cuvette colza

- Gestion de la matière organique
- Colza associé : résultats 2018-2019 et préconisations 2019-2020 (mesures paysage)
- Désherbage mécanique : résultats d'essais sur blé d'automne
- Prélèvements pour analyse de sol

Les essais suivants ont été mis en place et conduits par AgriVulg :

- Essais couverts végétaux longs en semis direct sous couvert et soja, Aire-la-Ville
- Essais colzas associés en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville
- Essais blés associés en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville
- Essais blés associés en semis direct sous couvert et fertilisation, Aire-la-Ville (non abouti)
- Essais implantation soja en semis direct sous couvert vivant, Aire-la-Ville (non abouti)
- Essais céréales précoces associées en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville (non abouti)
- Suivi soja double culture en semis direct, Meinier
- Essais dates de semis sur orges brassicoles de printemps (Meinier)
- Essais variétaux d'orges brassicoles de printemps (3 variétés testées à Céligny)
- Essais comparatifs de désherbage mécanique (herse étrille et étrille rotative) et chimique sur blé après labour (Satigny)
- Essais comparatifs de désherbage mécanique (herse étrille et étrille rotative) et chimique sur blé en semis sous litière (Satigny)
- Essais d'implantation de couverts végétaux temporaires (CVT) avec semoir à disques en vigne mi-haute (Bernex)
- Essais d'implantation de couverts végétaux temporaires (CVT) avec semoir à dents en vigne mi-haute (Bernex)

Les suivis phytosanitaires suivants ont été mis en place et conduits par AgriVulg :

- Suivis de différents traitements en « bas volume/optimisation de la pulvérisation »
- Contrôle du développement des maladies et ravageurs du blé et de l'orge (collaboration OCAN)
- Contrôle du vol des ravageurs du colza de printemps et d'automne (collaboration OCAN)

6.2 ACTIVITÉS DES CETA VITICOLES (COLLABORATION SPDA / AGRIVULG)

Les séances d'hiver en salle, au nombre de quatre, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

Protection des végétaux

- Flavescence dorée : situation en Suisse et à Genève
- Bilan des micropolluants dans les eaux de surface à Genève
- Retour sur trois ans d'essais de baisse des résidus dans les vins (collaboration Agroscope)

- Outils d'aide à la décision :
 - Agrométéo en 2019
 - Application Agroscope : « Calculateur de dose de produits phytosanitaires »
 - Site AGRIDEA : « Bonnes pratiques viticoles »
- Pratique :
 - Nouveautés phytosanitaires 2019
 - Bonnes pratiques phytosanitaires pour réduire les risques

Viticulture

- Esca-BDA (situation actuelle, nouveautés, taille de conservation, curetage)
- Stratégie stress hydrique

Œnologie

Dégustation des nouveaux cépages multi-résistants vinifiés au Vignoble de l'Etat de Genève

Les groupes viticoles sont au nombre de 4 :

1. Dardagny, Russin, la Bâtie
2. Arve et Rhône
3. Satigny
4. Arve et Lac

Les séances de terrain, au nombre de 2 pour chaque groupe, sont organisées durant le printemps. Les thèmes suivants ont été abordés :

- Point météo et phénologie de la vigne
- Stratégie anti-mildiou et anti-oïdium avec les modèles de prévisions
- Bonnes pratiques phytosanitaires pour réduire les risques
 - Dosage des produits phytosanitaires adapté aux surfaces foliaires
 - Réglages du pulvérisateur
 - Bonnes pratiques de pulvérisation
- Résultats des essais de couvert végétaux temporaires (CVT) 2018-2019
- Questions diverses des vignerons
- Visites de parcelles selon les besoins

6.3 GROUPES D'INTÉRÊT ET PROJETS

- **Orge brassicole** : Le Cercle des Agriculteurs a sollicité AgriVulg pour mettre en place une filière de production d'orge brassicole. Les premiers essais ont été conduits en 2012 et 2013 avec 4 exploitants et une dizaine d'hectares. Les années 2014 et 2015 furent marquées par le passage à une vitesse supérieure avec une vingtaine de producteurs et plusieurs dizaines d'hectares d'orge brassicole. En 2016, une cinquantaine d'hectares ont de nouveau été mis en culture. En 2017, ce sont plus de 80 ha qui ont accueilli de l'orge brassicole sur le canton. En 2018 et 2019, la dynamique se poursuit avec plus de 70 ha d'orge destiné à la brasserie. Tout l'enjeu de cette culture est d'obtenir une teneur en protéine contenue entre 9.5 et 11.5 %, teneur qui est fortement influencée par disponibilité de l'azote dans le sol. Afin de mettre toutes les chances du côté des producteurs, un

pilotage de la fertilisation azotée minérale a été mis en place sur la base des reliquats azotés en sortie d'hiver. Pour ce faire, des prélèvements de terre ont été réalisés dans le courant du mois de février par Sol Conseil. Les résultats d'analyse de terre (également confiés à Sol Conseil) ont alors permis de faire une préconisation de la dose d'azote minéral à apporter parcelle par parcelle.

- **Grandes cultures biologiques** : Un changement de collaborateur a eu lieu en 2019 dans le cadre de l'animation de ce groupe d'intérêt. Dès lors, une seule séance a été organisée durant l'année. La participation des producteurs a été importante et les échanges riches durant cette demi-journée. Voici les principaux thèmes abordés : adventices très présentes cette année (vulpin et folle avoine), la pression toujours plus forte du chardon, le marché du soja alimentaire, les dégâts des corneilles dans les cultures de maïs ainsi que le projet intercantonal Agroforesterie. Les liens continuent de se tisser avec AGRIDEA et son nouveau collaborateur Ludovic Piccot, notamment via les essais effectués en collaboration avec le FiBL sur les parcelles de Mapraz à Thônex. Le marché bio des grandes cultures étant de plus en plus difficile, les producteurs doivent innover en trouvant de nouvelles cultures demandées par le marché. La betterave et le soja alimentaire sont des premières pistes intéressantes et les légumineuses fourragères seront bientôt très demandées en Suisse en raison de l'adaptation du cahier des charges de BioSuisse qui prévoit un affouragement du bétail par des fourrages BioSuisse à 100 % dès 2022. Plusieurs producteurs genevois sont intéressés par ces nouveaux débouchés. Durant l'année, de nombreux conseils de reconversion ont également été dispensés. A intervalles réguliers, des informations techniques ont été transmises aux exploitants présentant des parcelles à problèmes.
- **Agriculture de conservation** : Suite à la création en 2009 d'un groupe d'intérêt sur le non labour, différentes actions sont menées pour sensibiliser les exploitants à la possibilité d'abandonner la charrue et accompagner ceux ayant franchi le cap du semis direct. Pour cela, chaque année depuis 2010, plusieurs essais sont conduits sur la commune d'Aire-la-Ville et de Meinier. Des visites sont organisées pour présenter les essais aux adhérents. Les essais portent, entre autres, sur le choix des couverts végétaux et les associations de plantes. Certaines parcelles et exploitants commençant à avoir quelques années de recul, lors des visites, l'accent est de plus en plus mis sur l'observation de ces parcelles et le retour d'expérience des agriculteurs. Dans le cadre du groupe, un technicien réalise également des suivis de parcelles particuliers chez les exploitants concernés du canton. Enfin, les exploitants sont fréquemment conviés à se rendre à des événements en lien avec cette thématique hors du canton (autres cantons et France). Pour synthétiser les résultats des différents essais et pour optimiser leur vulgarisation, des documents techniques ont été édités (guide des couverts végétaux, guide des colzas associés). Chaque année, ils sont mis à jour,

distribués lors des séances et consultables sur notre site internet. Peu à peu, les surfaces concernées augmentent avec soit des agriculteurs qui adoptent la technique sur l'ensemble de leur domaine, soit sur certaines surfaces. En 2019, ce sont près de 1'000 ha qui ont été semés en semis direct sous couvert dont 800 ha conduits sans aucun travail du sol sur du long terme. Enfin, sans pour autant opter pour un arrêt complet du travail du sol, certaines techniques issues de ce groupe sont reprises par les adhérents. C'est notamment le cas avec les couverts végétaux multi-espèces et les colzas associés. En 2019, près de 1'600 ha de couverts végétaux avec plus de cinq espèces ont été semés et presque 200 ha de colzas associés.

- **Optimisation des intrants** : Suite au paiement à la protéine de la classe des blés top, une campagne d'encadrement à grande échelle a été mise en place. Les producteurs ont ainsi pu bénéficier d'un conseil quasi en temps réel pour adapter la fumure azotée des blés. Durant l'année 2016, en concertation avec le Cercle des Agriculteurs de Genève, un important travail a été réalisé pour mettre en place un nouveau système de paiement du blé panifiable. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à semer les variétés dont le marché a besoin et à les conduire pour obtenir une qualité convenable. En 2019, la majeure partie du travail a consisté à vulgariser les résultats des années précédentes.
- **Optimisation de la pulvérisation** : Il s'agit d'un thème abordé initialement dans le groupe « optimisation des intrants », mais vue l'émulation présente et la complexité de la technique, un groupe à part entière peut lui être dédié. L'objectif de la technique est de modifier ses pratiques de pulvérisation pour augmenter l'efficacité des traitements. Cela permet et passe bien souvent par une réduction du volume d'eau utilisé. Par la suite, il est aussi possible de diminuer les quantités de matières actives utilisées. Le spécialiste français de la technique est venu réaliser deux cours en mars 2016 et depuis nous renouvelons les cours chaque année. Différents traitements ont été réalisés suivant cette technique. La moitié des adhérents a participé aux formations. Une quarantaine d'agriculteurs a adopté la technique et de nombreux autres sont en train de se lancer. Le service technique continue à rédiger des fiches techniques adaptées à cette technique et surtout accompagne de près sur le terrain les agriculteurs.
- **Viticulture durable** : Suite à un changement de collaborateur au sein d'AgriVulg, le lancement de ce groupe prévu en début d'année 2019 a été repoussé à la fin d'année. La séance de lancement du 11 décembre a rassemblé plus de 30 viticulteurs PER et Bio qui ont pu découvrir le programme provisoire des activités 2020 de ce nouveau groupe d'intérêt, fruit d'une collaboration entre l'OCAN, le FiBL et AgriVulg. Plusieurs journées à thème seront organisées comme la gestion de l'enherbement, les traitements par drone, le soin des plantes par les plantes, la biodynamie, etc. Des essais de

traitement « réduction du cuivre » et de « désherbage mécanique sur le rang » vont également être menés en 2020.

6.4 VISITES ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Le 7 et 8 janvier, le spécialiste de la pulvérisation bas volume français, M. Vincent Franquet est venu pour présenter la méthode. Une première journée a été consacrée à un cours d'initiation. Le deuxième jour a été dédié à un cours de perfectionnement pour les agriculteurs ayant assisté aux cours les années précédentes. Quinze exploitants genevois ont pu assister aux deux cours.
- Le 16 janvier, quatre exploitants et un technicien se sont rendus à l'assemblée générale de Swiss No Till à Gampelen.
- Le 22 janvier est intervenu à la Maison du Terroir, M. Christophe Gaviglio, spécialiste machinisme de l'IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin) pour aborder la question du désherbage mécanique en viticulture. 20 viticulteurs ont répondu présent à l'invitation. L'objectif de la formation était de présenter les alternatives mécaniques au désherbage chimique. Les points suivants ont été abordés le matin en salle :
 1. Typologie des outils disponibles et mode d'effacement
 2. Intégration des outils dans une stratégie de désherbage mécanique
 3. Règles de décision
 4. Impact agronomique d'une transition chimique vers mécanique
 5. Coût du désherbage mécanique
 6. Innovation et perspectives

L'après-midi a été consacré à :

1. La présentation du matériel utilisé par 2 viticulteurs du canton
2. La visite de parcelles travaillées avant l'hiver avec les matériels présentés par ces deux viticulteurs
3. L'échange entre participants et l'intervenant



Présentation de différents outils de désherbage mécaniques, Lully, 22 janvier 2019



Visite de parcelle désherbée mécaniquement, Satigny, 22 janvier 2019

- Le 28 février est intervenu à la Maison du Terroir, pour la deuxième année consécutive, M. Adrien Verges, spécialiste de la pulvérisation viticole de l'IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin). 18 viticulteurs ont assisté à la journée. L'objectif de la formation était de répondre à la question : *Comment améliorer sa technique de pulvérisation ?* Pour répondre à cette question, les points suivants ont été abordés le matin en salle :

1. Le réglage du pulvérisateur
2. Les nouvelles techniques de pulvérisation performantes
3. La réduction de la pollution générée par le phénomène de dérive

L'après-midi a été consacré au cas pratique du contrôle de débit d'un pulvérisateur.

- Le 2 octobre, un technicien d'AgriVulg s'est rendu et a participé à la journée Swiss No Till 2019. Une demi-douzaine d'exploitants genevois étaient présents.
- Le 7 novembre, deux visites de parcelles en semis direct et d'essais sur le non labour et l'agriculture de conservation ont eu lieu. Au total, neuf exploitants présents ont pu observer des parcelles conduites depuis 9 ans en semis direct sous couverts. Les différents travaux et résultats sur ces techniques innovantes ont également été présentés (couverts végétaux, cultures associées...).
- Le 16 décembre a été organisée pour la troisième année consécutive la séance « Orges brassicoles ». Cette séance ouverte à tous les agriculteurs et brasseurs du canton a été l'occasion de présenter les résultats globaux de la campagne 2019 ainsi que ceux des essais variétaux conduits sur une parcelle du canton. La synthèse de toutes ces informations a permis de donner des pistes pour l'amélioration de la qualité des orges de brasserie dans le contexte pédoclimatique genevois. Cette présentation a été suivie d'une dégustation de bières élaborées à partir de malt produit sur le canton de Genève, donnant ainsi une vue globale de la filière orge brassicole.

6.5 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Il y a toujours plus d'exploitations qui pratiquent l'agriculture biologique sur le canton. En 2019, on constate un nombre important de reconversions respectant l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique (Obio) sans être inscrit à un label privé (BioSuisse, Demeter, etc.). Cela s'explique par la dérogation du principe de la globalité qui existe dans l'Obio qui permet aux agriculteurs de cultiver les cultures pérennes en bio et les cultures annuelles en PER. Un grand nombre de viticulteurs ont débuté la période de reconversion au bio de leurs vignes en 2019.

En 2019, un collaborateur d'AgriVulg est chargé de coordonner les activités bio dans leur ensemble : gestion des groupes d'intérêt « grandes cultures bio » et « viticulture durable » et la gestion du secrétariat de l'association BioGenève. Cela facilite la collaboration d'AgriVulg avec les différentes associations, institutions et fédérations qui travaillent dans le domaine de l'agriculture biologique en Romandie. Les séances du groupe d'intérêt « grandes cultures biologiques » est très suivi par les producteurs (voir chapitre consacré). AgriVulg poursuit ses collaborations avec les différents acteurs nationaux (FiBL, AGRIDEA, BioSuisse, BioGenève).

AgriVulg est également engagée dans le groupe de travail bio (GTBio) piloté par AGRIDEA, auquel participent les conseillers bio romands, et prend part également aux ateliers grandes cultures biologiques dirigés par le FiBL. Chaque année, AgriVulg participe aux cours de reconversion obligatoires selon le cahier des charges de BioSuisse, permettant ainsi une collaboration étroite avec les différents conseillers en agriculture biologique romands. Depuis 2016, AgriGenève est mandatée pour gérer le secrétariat et la coordination de l'association BioGenève et contribue ainsi à la dynamique positive de cette association.

6.6 NATURE ET PAYSAGE

Quatre réseaux agroenvironnementaux OQE (La Bâtie, Jussy-Presinge-Puplinge, Bernex et Genève-Sud) sont animés par AgriGenève. En 2019, le RAE de Bernex a notamment proposé trois animations naturalistes pour ses producteurs dans le but de démontrer aux exploitants l'impact de leurs pratiques agricoles sur la faune et la flore. Plusieurs conseils techniques ont été apportés durant l'année auprès des membres de ces réseaux dans le domaine des surfaces de promotion de la biodiversité, notamment sur l'importance de la qualité intrinsèque de ces structures et leur mise en place. Enfin, AgriGenève participe à la plateforme romande « Réseau écologique ».

AgriGenève a mené à bout un important projet pour l'ensemble des agriculteurs genevois en 2014 afin de participer au projet de qualité du paysage proposé par l'OFAG. Actuellement, environ 200 exploitations se sont inscrites à ce projet avec un panel actuel de 18 mesures retenues. AgriGenève participe encore activement aux séances du comité et à la diffusion de ce projet en prodiguant des conseils individualisés à divers agriculteurs.

7. Représentations d'AgriGenève

AgriGenève est représentée dans les organisations suivantes :

AGIR : présidence	CIF : membre du Conseil	FZAS : membre
AGORA : conférences des directeurs de Chambres et Comité	CIL : membre du comité	LRG : Commission de recours de l'OPU
AGRI : rédaction genevoise et comité	CIPEL : Commission technique agricole	MA-Terre : comité
AGRIDEA : plusieurs groupes de travail	Conseil du Léman : ULCA, Commission Tourisme Lémanique	OPAGE : Conseil de Fondation
AGRI-PIGE : comité	Coordination FER : membre	Pôle Nature Environnement : Présidence, membre de la commission du pôle de formation
ASSAF : membre	CRFG : Commission Environnement et aménagement du territoire, Commission agriculture	Swissgranum : Commission technique
Association PDR : membre et présidence	Forum d'agglomération : membre du collège environnement	USP : Assemblée des délégués, KOKO/KOL
CCIG : membre	FRP : Conseil de Fondation	

Sièges dans des commissions extraparlimentaires : AgriGenève occupe 36 sièges dans différentes commissions.

8. Publications d'AgriGenève et médias

Afin de maintenir un lien informatif avec nos membres, nous transmettons régulièrement des articles et des éditos au journal Agri. Le correspondant genevois d'Agri a en outre rédigé plusieurs articles sur des thèmes et événements genevois. Le deuxième canal d'information qui permet à nos membres de suivre l'actualité est notre lettre d'information diffusée par email et lisible sur Smartphone. Elle est distribuée auprès de 358 abonnés. En 2019, 41 lettres d'information ont ainsi été diffusées.

AgriVulg a également diffusé 17 messages techniques par email à 194 agriculteurs et 50 partenaires de février à novembre. Ce service reste toujours très apprécié par les agriculteurs. De plus, 5 articles ont été rédigés par AgriVulg pour le journal hebdomadaire Agri. Le 1^{er} article, paru au printemps, s'intitule « Optimiser l'application de produits phytosanitaires dans la vigne ». Il faisait suite au cours donné par M. Adrien Verges le 28 février 2019. Les 3 articles suivants faisaient état des situations intermédiaires des moissons, le 5^{ème} dressant le bilan final de la récolte.

AgriGenève a également informé plusieurs fois durant l'année, via la presse agricole, les agriculteurs genevois des possibilités de formation auprès des institutions voisines.

Site internet

Notre site internet www.agrigeneve.ch permet notamment l'inscription en ligne à des séances, manifestations ou événements. Il est régulièrement actualisé et contient notamment des informations utiles à la gestion des entreprises de nos membres. En 2019, 17 nouvelles ont été publiées sur notre site de manière à coller le plus possible avec l'actualité.

Page Facebook

Depuis juillet, AgriGenève édite une page Facebook à son nom sur laquelle des posts sont régulièrement publiés.

Médias extra agricoles

En 2019, AgriGenève a été présente pour divers sujets sur plusieurs médias écrits et parlés. Il s'agit plus particulièrement de One FM, de la Tribune de Genève, du Courrier, de Léman Bleu et de la RTS.

Communiqués de presse

En 2019, AgriGenève a publié 7 communiqués de presse qui ont été envoyés aux médias régionaux et romands.

Conférences de presse

En 2019, AgriGenève a organisé quatre conférences de presse : action « Sauvetage des faons », présentation du projet ULCA « Fermes urbaines », « l'Agriculture piège à carbone » et présentation d'un témoin « 0 intervention » en viticulture. AgriGenève a en outre eu l'occasion de s'exprimer lors d'une conférence de presse organisée par le DETA sur l'évolution de la biodiversité dans les réseaux agroécologiques genevois.

9. Remerciements

AgriGenève tient à remercier tout particulièrement l'ensemble de ses membres pour la confiance témoignée tout au long de l'année 2019.

Nos remerciements vont également à tous nos partenaires, organisations agricoles, milieux politiques, économiques et sociaux, départements et services de l'Etat, pour leur collaboration et leur soutien tout au long de l'année écoulée. Nos remerciements vont plus particulièrement au DT et à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) avec qui nous œuvrons dans un esprit de dialogue constructif.

Nous remercions les organisations qui, par leur précieux soutien financier, permettent à AgriVulg d'assurer un service de formation continue de qualité : il s'agit en particulier de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et de la FFPC (Fondation en faveur de la Formation Professionnelle et Continue).

Ce n'est que grâce à l'ensemble de ces partenariats que nous sommes à même de remplir nos diverses missions de promotion, de formation et de défense des intérêts de l'agriculture genevoise.

Nous remercions ici chaleureusement l'ensemble du personnel d'AgriGenève qui, durant toute l'année, n'a pas ménagé son temps pour servir au mieux l'agriculture genevoise.

10. Bibliographie et liens utiles

POUR EN SAVOIR PLUS...

AGORA	http://www.agora-romandie.ch/
AGRIDEA	https://www.agridea.ch/
Brunch du 1 ^{er} août	https://www.brunch.ch/fr/
Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)	https://cage.ch/
Ecole à la ferme	https://www.schub.ch/fr/
IVVG	http://www.ivvg.ch/
Laiteries Réunies Genève (LRG)	http://www.lrgg.ch/
OFAG	https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home.html
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-agriculture-nature-ocan
Office vétérinaire cantonal	https://www.ge.ch/organisation/service-consommation-affaires-veterinaires
Sucre Suisse SA	http://www.zucker.ch/fr/sucre-suisse/
Union Fruitière Lémanique (UFL)	https://www.fruits-vaud-geneve.ch/
Union Maraichère de Genève (UMG)	http://www.umg.ch/
Union Maraichère Suisse (UMS)	http://www.gemuese.ch/Fr
Union Suisse des Paysans (USP)	https://www.sbv-usp.ch/fr/



Rue des Sablières 15
1242 Satigny
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch